

## COMPTE-RENDU

### VILLE DE LA FERTE-BERNARD EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 10 Décembre 2019

Date d'affichage 10 Décembre 2019

#### **Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 19 (+ 5 procurations)

votants 24

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

Le SEIZE DECEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, M GALLAND Philippe, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, M. Thierry BODIN, Mme TROUILLOT Marie-Hélène, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme MARCHAIS Bénédicte, M. Michel DIEDERICH, M. Gérard GUESNE, Mme Delphine LETESSIER, M. CHABLE Nicolas, Mme DOLLON Sophie, Mme JACOB Josette, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET.

**Excusés** : Mme MORIN-BURRE Camille (Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE), Mme ARZUL-MORICEAU Virginie, Mme Marie-Claire DUCELLIER, Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à M. Jean THOREAU), Mme Dominique BURLOT, M. Quentin GUTIERRES, M. Michel ARBOUYS (Pouvoir donné à M. Philippe GALLAND), M. Daniel GUEDET (Pouvoir donné à M. Didier REVEAU), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à M. Claude DROUET), M. PERRE Thierry.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Bénédicte MARCHAIS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

#### **SIVU SANTE : RETRAIT DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/08/2019. AVIS SUR LA DATE DE CREATION DU SIVU PSSV**

Les communes de La Ferté-Bernard et de Cherré-Au, ont de manière concomitantes délibéré pour la création du SIVU Pôle Santé Simone Veil, dont l'objet est « La gestion et la conduite administrative et financière (exploitation) ainsi que la promotion du Pôle Santé Simone Veil. Pour cela, le PSSV met à disposition les moyens nécessaires à l'exercice de la médecine », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

CONSIDERANT qu'il convient de prendre en compte certains paramètres de contexte notamment les délais relativement courts pour les saisines des Comités techniques des collectivités.

CONSIDERANT qu'il est convenu de retirer la délibération prise par La Ferté-Bernard en date du 29/08/19 portant avis favorable pour d'une part, la création du SIVU au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 et d'autre part pour l'approbation des projets de statuts.

Ainsi, la commune de La Ferté-Bernard porte un avis favorable sur la création du SIVU PSSV, à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2020.

Et, la commune de La Ferté-Bernard approuve les nouveaux statuts du SIVU PSSV et portant sur la création de celui-ci au 1<sup>er</sup> Mars 2020.

Il conviendra de se prononcer sur la date de création du SIVU PSSV.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres votants (24 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

**DECIDE** de procéder au retrait de la délibération en date du 29/08/2019

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints,  
- A effectuer toute démarche, signer tout document permettant ce retrait.

### **VOTE DES TARIFS MUNICIPAUX 2020**

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de fixer les tarifs des activités municipales de la ville pour l'année 2020.

Après avoir pris connaissance des propositions,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres votants (24 Pour – 0 contre – 0 abstentions),

**APPROUVE** les tarifs des activités municipales de la ville, annexés à la présente délibération, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**TARIFS LOCATIONS - SERVICES - ANNEE 2020 - DIVERS**

DESIGNATION	Tarifs au 01/05/2019	Tarifs au 01/05/2020	Indice de référence IRL
<b>LOCATIONS MENSUELLES</b>			
Rue d'Huisne (MORAIS)	460,66 €	IRL 1er Trimestre 2020	1er trim 2019  129,38

DESIGNATION	Tarifs 2019	Tarifs 2020
-------------	----------------	----------------

CONCESSIONS CIMETIERE	01/01/2019	01/01/2020
Jardin du Souvenir (caveau sans dalle)	275,00 €	280,00 €
Emplacement d'une plaque funéraire sur pupitre jardin du souvenir	45,00 €	50,00 €
Inhumation (tarif unique)	65,00 €	66,00 €
Colombarium	450,00 €	460,00 €
Concession 30 ans :	330,00 €	337,00 €

DESIGNATION	Tarifs 2019	Tarifs 2020
-------------	----------------	----------------

FOIRE DES 3 JOURS	01/01/2019	01/01/2020
Stand simple 4 x 3 mètres	230,00 €	235,00 €
Stand double 8 x 3 mètres	393,00 €	400,00 €
Branchement électrique 10 A monophasé	128,00 €	130,00 €
Branchement électrique 15 A monophasé	200,00 €	204,00 €
Branchement électrique 10 A triphasé	367,00 €	374,00 €
Branchement électrique 20 A triphasé	500,00 €	510,00 €
Travée nue : 5 m façade, 8 m profondeur	170,00 €	173,00 €
Stand gastronomique au COSEC	53,00 €	54,00 €
Droit d'inscription	74,00 €	75,00 €

DESIGNATION	Tarifs 2019	Tarifs 2020
<b>PRÊT DE MATERIEL</b>		
(sauf Société locale à vocation sportive, culturelle ou sociale)		
Tapis de sol, par m²	0,51 €	0,52 €
Stand, l'unité sans bâche	20,50 €	20,90 €
Stand blanc, location à l'unité	49,00 €	50,00 €
Table, l'unité	5,60 €	5,70 €
Chaise, l'unité	1,00 €	1,00 €
Barrière, l'unité	5,60 €	5,70 €

<b>DROITS DE PLACE ET DE VOIRIE</b>	<b>01/01/2019</b>	<b>01/01/2020</b>
Marchands forains abonnés, forfait emplacement ≤ 4 m linéaires/ trimestre	32,20 €	33,00 €
Marchands forains abonnés, emplacement > 4 m : le mètre linéaire/ trimestre	8,20 €	8,30 €
Marchands forains non abonnés, forfait emplacement ≤ 4 m linéaires	3,90 €	4,00 €
Marchands forains non abonnés, emplacement > 4 m : le mètre linéaire supplémentaire	0,90 €	0,90 €
Forains abonnés St Antoine, forfait emplacement ≤ 2 m linéaires/ trimestre	9,00 €	20,00 €
Forains abonnés St Antoine, emplacement > 2 m : le mètre linéaire supplément/ trimestre	4,55 €	4,90 €
Droit de raccordement aux bornes électriques pour les marchés :		
* Abonnés, par trimestre	20,10 €	20,50 €
* Non abonnés, par passage	2,15 €	2,20 €
Manèges forains, de 0 à 20 m <sup>2</sup>	25,00 €	15,00 €
Manèges forains, de 21 à 40 m <sup>2</sup>		27,00 €
Manèges forains, de 41 à 70 m <sup>2</sup>		40,00 €
Manèges forains, de 71 à 90 m <sup>2</sup>	61,55 €	63,00 €
Manèges forains, de 91 à 140 m <sup>2</sup>	79,90 €	83,00 €
Manèges forains, à partir de 141 m <sup>2</sup>	98,40 €	100,00 €
Echafaudages, chantiers, matériaux, dépôts sur la voie publique avec autorisation, par semaine	26,50 €	27,00 €
* Avec un minimum perçu de	26,50 €	27,00 €
Terrasses et étalages sur domaine public bordant une voie ouverte à la circulation, surface d'occupation :		
< ou = à 2 m <sup>2</sup> forfait/an	43,00 €	45,00 €
> à 2 m <sup>2</sup> par m <sup>2</sup> /mois	2,15 €	2,20 €
Droit de raccordement aux bornes électriques pour les terrasses, forfait/jour :		2,20 €
Food-Truck / vente à emporter, forfait / jour		5,00 €
Droit de raccordement aux bornes électriques Food-Truck, forfait / jour		2,20 €
Voitures en exposition, par véhicule et par jour	8,15 €	8,30 €
Petit marché : cultivateur abonné, par mètre linéaire/ semestre	9,60 €	9,90 €
Cirques, par jour de représentation	400,00 €	410,00 €
Ventes ambulantes, par camion	400,00 €	410,00 €
Place de Gaulle- Manifestation à caractère lucratif	400,00 €	410,00 €

TARIFS LOCATIONS - SERVICES - ANNEE 2020 - TOURISME

DESIGNATION	Tarifs 2019	Tarifs 2020
<b>PRODUITS TOURISTIQUES</b> ( <i>délib. Prise en 2015</i> )	<b>01/01/2019</b>	<b>01/01/2020</b>
<i>Promenade en barque</i>		
* Individuels adultes	5,20 €	5,20 €
* Individuels enfants	3,60 €	3,60 €
* Tarifs famille : 2 adultes + 2 enfants	15,60 €	15,60 €
* Tarifs famille : 2 adultes + 3 enfants <b>(gratuité pour le 4ème enfant d'une famille)</b>	18,00 €	18,00 €
* Groupe d'adultes, par personne	5,00 €	5,00 €
* Groupe d'adultes, forfait - Service RECEPTIF	100,00 €	100,00 €
* Groupe d'enfants, par personne	3,10 €	3,10 €

- gratuit pour les moins de 4 ans
- enfants de 4 à 17 ans révolus
- groupes : à partir de 15 personnes

<i>Promenade en petit train</i> ( <i>délib. Prise en 2013</i> )	<b>01/01/2019</b>	<b>01/01/2020</b>
* Individuels Adultes	3,30 €	3,30 €
* Individuels enfants	2,70 €	2,70 €
* Carte 10 voyages	23,00 €	23,00 €
* Groupes scolaires	2,30 €	2,30 €
* Groupes réceptif achat	2,60 €	2,60 €
* Groupes réceptif vente	3,20 €	3,20 €
* Groupes réceptif vente forfait (- de 19 pers)	64,00 €	64,00 €

- gratuit pour les moins de 4 ans
- enfants de 4 à 17 ans révolus
- groupes : à partir de 20 personnes

# LOCATION HALLES "DENIS BEALET"

LOCATION SALLES ATHENA	TARIF à compter du 1er janvier 2019	TARIF à compter du 1er janvier 2020
<b>SALLE DU REZ-DE-CHAUSSÉE :</b>		
Journée complète	265,30 €	265,30 €
Demi-journée	159,18 €	159,18 €
<b>SALLE DE LA CHEMINÉE/SALLE DE LA CHARPENTE :</b>		
Journée complète	85,31 €	85,31 €
Demi-journée	53,06 €	53,06 €
<b>LOCAL TRAITEUR</b>	126,93 €	126,93 €

PRESTATIONS	TARIF à compter du 1er janvier 2019	TARIF à compter du 1er janvier 2020
<b>FORFAIT CHAUFFAGE/JOUR : <i>applicable du 1er novembre au 30 avril</i></b>	87,39 €	87,39 €
<b>PRESTATIONS TECHNIQUES (matériel) :</b>		
Scène 6*4 m avec escalier	74,39 €	74,39 €
Praticable supplémentaire 1*2 m	6,24 €	6,24 €
Ecran	58,26 €	58,26 €
Sonorisation + 1 micro	53,06 €	53,06 €
Micro HF supplémentaire	40,58 €	40,58 €

PRESTATIONS PERSONNEL	TARIF à compter du 1er janvier 2019	TARIF à compter du 1er janvier 2020
<b>PRESTATION PERSONNEL/HEURE : <i>les heures de nuit (de 22h à 7h) + les heures de dimanche/jour férié, comptent double</i></b>		
Préparation technique	26,53 €	26,53 €
Ménage supplémentaire	21,33 €	21,33 €
Régisseur	35,37 €	35,37 €

# LOCATION HALLES "DENIS BEALET"

<b>LOCATION SALLES ATHENA</b>	<b>TARIF à compter du 1er janvier 2019</b>	<b>TARIF à compter du 1er janvier 2020</b>
<b>SALLE DU REZ-DE-CHAUSSÉE :</b>		
Journée complète	265,30 €	265,30 €
Demi-journée	159,18 €	159,18 €
<b>SALLE DE LA CHEMINÉE/SALLE DE LA CHARPENTE :</b>		
Journée complète	85,31 €	85,31 €
Demi-journée	53,06 €	53,06 €
<b>LOCAL TRAITEUR</b>	126,93 €	126,93 €

<b>PRESTATIONS</b>	<b>TARIF à compter du 1er janvier 2019</b>	<b>TARIF à compter du 1er janvier 2020</b>
<b>FORFAIT CHAUFFAGE/JOUR : applicable du 1er novembre au 30 avril</b>	87,39 €	87,39 €
<b>PRESTATIONS TECHNIQUES (matériel) :</b>		
Scène 6*4 m avec escalier	74,39 €	74,39 €
Praticable supplémentaire 1*2 m	6,24 €	6,24 €
Ecran	58,26 €	58,26 €
Sonorisation + 1 micro	53,06 €	53,06 €
Micro HF supplémentaire	40,58 €	40,58 €

<b>PRESTATIONS PERSONNEL</b>	<b>TARIF à compter du 1er janvier 2019</b>	<b>TARIF à compter du 1er janvier 2020</b>
<b>PRESTATION PERSONNEL/HEURE : les heures de nuit (de 22h à 7h) + les heures de dimanche/jour férié, comptent double</b>		
Préparation technique	26,53 €	26,53 €
Ménage supplémentaire	21,33 €	21,33 €
Régisseur	35,37 €	35,37 €

# LOCATION ATHENA

<b>LOCATION SALLES ATHENA</b>	<b>TARIF à compter du 1er janvier 2019</b>	<b>TARIF à compter du 1er janvier 2020</b>
CUISINE (prise en charge journalière)	126,93 €	126,93 €
LAVERIE SEULE (prise en charge journalière)	37,45 €	37,45 €
SALLE POLYVALENTE (prise en charge journalière)	68,67 €	68,67 €
SALLE POLYVALENTE (forfait mobilier + tarif horaire)	38,20 €	38,20 €
HALL (prise en charge journalière)	63,46 €	63,46 €
HALL (forfait mobilier + tarif horaire)	27,06 €	27,06 €
THEATRE (prise en charge journalière)	339,69 €	339,69 €
THEATRE (forfait mobilier + tarif horaire)	38,20 €	38,20 €
SALLE DE REUNION (prise en charge journalière)	106,12 €	106,12 €
SALLE DE REUNION (forfait mobilier + tarif horaire)	8,49 €	8,49 €

<b>PRESTATIONS</b>	<b>TARIF à compter du 1er janvier 2019</b>	<b>TARIF à compter du 1er janvier 2020</b>
<b>FORFAIT MATERIEL/JOUR :</b>		
Théâtre en conférence	72,83 €	72,83 €
Théâtre en spectacle	148,78 €	148,78 €
<b>PRESTATIONS TECHNIQUES (matériel) :</b>		
Scène 6*4 m avec escalier	63,46 €	63,46 €
Praticable supplémentaire 1*2 m	6,24 €	6,24 €
Ecran	53,06 €	53,06 €
Puissance 100A	122,77 €	122,77 €
Sonorisation + 1 micro HF	79,59 €	79,59 €
Micro HF supplémentaire	40,58 €	40,58 €

<b>PRESTATIONS PERSONNEL</b>	<b>TARIF à compter du 1er janvier 2019</b>	<b>TARIF à compter du 1er janvier 2020</b>
<b>PRESTATION PERSONNEL/HEURE : les heures de nuit (de 22h à 7h) + les heures de dimanche/jour férié, comptent double</b>		
Préparation technique	21,33 €	21,33 €
Régisseur	35,37 €	35,37 €
SSIAP (sécurité)	21,33 €	21,33 €

	Tarifs 2019/2020				Tarifs 2020/2021			
	Enfant		Adulte		Enfant		Adulte	
	Fertois	Non Fertois	Fertois	Non Fertois	Fertois	Non Fertois	Fertois	Non Fertois
<b>ECOLE DE MUSIQUE - Applicable à compter du 01/07/2020</b>								
<b>Eveil musical (45 min collectif) Petits-Moyens</b>	120,00 €	153,00 €			123,00 €	156,00 €		
Formation musicale	120,00 €	153,00 €	180,00 €	228,00 €	123,00 €	156,00 €	183,00 €	231,00 €
Eveil musique et danse (45 min collectif-2 professeurs)	120,00 €	153,00 €			123,00 €	156,00 €		
<b>INSTRUMENTS, PAR AN</b>								
Initiation instrumentale collective - classe découverte	96,00 €	120,00 €			99,00 €	123,00 €		
Cours d'instrument 1er cycle ou 2ème cycle, 30 minutes	285,00 €	360,00 €	363,00 €	396,00 €	285,00 €	360,00 €	363,00 €	396,00 €
Cours d'instrument 2ème cycle, 45 minutes	318,00 €	399,00 €	429,00 €	468,00 €	318,00 €	399,00 €	429,00 €	468,00 €
<b>LOCATION D'INSTRUMENTS</b>								
* 1ère année (Fertois et non fertois)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
* 2ème et 3ème année (Fertois et non fertois)	87,00 €	87,00 €	87,00 €	87,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €
* Au delà de la 3ème année (Fertois et non fertois)	120,00 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €	123,00 €	123,00 €	123,00 €	123,00 €
ATELIERS CHANTS COLLECTIFS 7-11 ans et ados (+ 12 ans)	42,00 €	51,00 €	51,00 €	63,00 €	45,00 €	54,00 €	54,00 €	66,00 €

Prises en charge par l'Amicale :

- sur tous les tarifs : 10 % pour une personne seule, couple 20%.

Réductions :

Pour les élèves inscrits à l'orchestre Harmonie et Symphonique du Perche Sarthois

- \* 1ère année : 75 % de réduction sur cotisation
- \* 2ème année : 50 % de réduction sur cotisation
- \* 3ème année et les suivantes : 25 % de réduction sur cotisation

Pour les élèves pratiquant plusieurs activités artistes

- \* 2ème activité : 20% sur la cotisation la moins élevée
- \* à partir de la 3ème activité : 10% sur la cotisation la moins élevée

Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles.

<b>ESCAL - Location des salles (tarifs applicables à compter du 1/07/2020)</b>	Tarifs 2019/2020		Tarifs 2020/2021	
	Fertois	Non Fertois	Fertois	Non Fertois
Location de salle aux utilisateurs non associatifs, cotisation annuelle				
Forfait 5H /semaine	117,00 €	164,00 €	120,00 €	167,00 €
Pour 1H supplémentaire	25,00 €	26,00 €	26,00 €	27,00 €

	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants				
<b>MEDIATHEQUE / LUDOTHEQUE - Tarifs applicables au 1er juillet 2020</b>	Fertois	Hors commune	Fertois	Hors commune	Fertois	Hors commune	Fertois	Hors commune
	Tarifs 2019/2020	Tarifs 2020/2021						
Droit d'inscription - (Prêt 3 jeux, 4 CD ou livres audio, 3 DVD, 6 livres ou revues)	18,90 €	26,30 €	6,30 €	10,60 €	19,30 €	26,30 €	6,40 €	10,80 €
Assistantes maternelles (Prêt 9 livres, 3 jeux, 3 DVD, 4 CD)	gratuit	20,80 €	-	-	gratuit	21,20 €		
Ecoles / Par enfant (35 livres (1 livre par élève de la classe, 3 jeux)	-	-	Gratuit	6,30/enfant			gratuit	6,40/enfant
Collectivités et associations (25 livres, 4 CD, 3 jeux)	gratuit	36,90 €	-	-	gratuit	37,60 €		
Prêt jeux surdimensionnés (4 jeux) - Abonné	-	-	6,30 €	10,60 €			6,40/jeux	10,80/jeux
Prêt jeux surdimensionnés (4 jeux) - Ecoles	gratuit	-	-	-	gratuit			
Ecoles (4 jeux)	-	21,00 €	-	-		21,40 €		

➤ photocopies A4 : 0,30 euros

➤ photocopies A3 : 0,50 euros

## BASE DE LOISIRS

BASE DE LOISIRS - <i>Applicable à compter du 01/01/2020</i>	Fertois	Non Fertois	Fertois	Non Fertois
	2019		2020	
<b>STAGES :</b>				
Planche à voile, kayak, dériveur catamaran, optimist, multi-activités	01/01/2019	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2020
* stage groupe 1/2 journée		11,40 €		<b>11,60 €</b>
* Forfait groupe 1/2 journée (jusqu'à 10 personnes)		114,00 €		<b>116,00 €</b>
	01/07/2019	01/07/2019	01/07/2020	01/07/2020
* stage à la semaine	58,25 €	83,60 €	59,40 €	85,25 €
* Mini stage	45,50 €	66,55 €	46,40 €	68,00 €

	TARIFS 2019	TARIFS 2020
<b>LOCATION MATERIELS NAUTIQUES : planche Paddle</b>	Au 1er janvier 2019	Au 1er janvier 2020
* 1 heure	6,20 €	<b>6,30 €</b>
* 2 heures	10,00 €	<b>10,20 €</b>
<b>LOCATION DERIVEUR CATAMARAN :</b>		
* 1 heure	9,10 €	<b>9,30 €</b>
* 2 heures	17,95 €	<b>18,30 €</b>
<b>ACTIVITE "EN TOUTE LIBERTE" :</b>		
* 1 Moniteur 1 heure	16,50 €	<b>16,80 €</b>
* 1 Moniteur 2 heures	29,05 €	<b>29,60 €</b>
* 1 Moniteur 3 heures	40,90 €	<b>41,70 €</b>
<b>LOCATION VTT :</b>		
* 1 heure	5,10 €	<b>5,20 €</b>
* 1/2 journée	12,95 €	<b>13,20 €</b>
* 2 heures	8,15 €	<b>8,30 €</b>
<b>TIR A L'ARC :</b>		
* 1 heure	4,70 €	<b>4,80 €</b>
* 2 heures	7,55 €	<b>7,70 €</b>
<b>ACTIVITES NAUTIQUES POUR ECOLES EXTERIEURES, SUR LE TEMPS SCOLAIRE</b>		
<i>Mise à disposition de 2 éducateurs pour une séance de 2 heures</i>	122,60 €	<b>125,05 €</b>
<b>TARIFS "ROSALIES"</b>		
* 1/2 H	7,70 €	<b>7,70 €</b>
* 1 H	10,70 €	<b>10,70 €</b>
* 2 H	17,10 €	<b>17,10 €</b>
<b>TARIFS MINI-GOLF</b>		
* Par personne -	2,40 €	<b>2,40 €</b>
<b>TARIFS "PEDALO</b>		
* 1/2 H	8,00 €	<b>8,00 €</b>
* 1 H	12,90 €	<b>12,90 €</b>
<b>ORIENTATION</b>		
Vente Carte d'orientation	1,00 €	<b>1,00 €</b>

<b>ESPACE CAMPING GROUPE PAR PERSONNE</b>		
Tarif par personne / nuité	3,75 €	3,85 €
Emplacement groupe avec branchement électricité / nuité	9,20 €	9,40 €

<b>LOCATIONS INFRASTRUCTURES SPORTIVES FERTOISES (à l'heure)</b>	<b>Au 1er septembre 2019</b>	<b>Au 1er septembre 2020</b>
<b>* Grande salle (plateau d'évolution de dimension supérieur ou égale à 40 m x 20 m)</b>		
- Tarif de base	9,61 €	9,80 €
- Supplément chauffage (de décembre à mars)	2,39 €	2,45 €
- Supplément gardiennage	6,00 €	6,10 €
<b>* Petite salle ou salle spécialisée</b>		
- Tarif de base	5,20 €	5,30 €
<b>* Installations extérieures ou de plein air (terrains football, rugby, athlétisme, roller...)</b>		
- Tarif de base	10,01 €	10,20 €
<b>* Piscine (par couloir de 25 m)</b>		
- Tarif de base	14,99 €	15,30 €
<b>* Installations spéciales (anneau cyclable, boulodrome, stand de tir à l'arc, ...)</b>		
- Tarif de base	23,03 €	23,50 €
<b>* Vestiaires</b>		
- Tarif de base	2,39 €	2,45 €

	<b>Au 1er juillet 2019</b>		<b>Au 1er juillet 2020</b>	
	<b>Tarifs fertois</b>	<b>Tarifs non fertois</b>	<b>Tarifs fertois</b>	<b>Tarifs non fertois</b>
<b>PLEIADE OMNISPORT MUNICIPALE (P.O.M)</b>				
Baby POM 4 ans + POM 5 à 7 ans /an	36,45 €	47,25 €	37,20 €	48,20 €
Petite Baby POM 2 ans + Baby POM 3 ans /an	26,65 €	34,50 €	27,20 €	35,20 €
POM Nature 8 à 11 ans / an	49,65 €	64,25 €	50,65 €	65,55 €

	<b>Au 1er juillet 2019</b>		<b>Au 1er juillet 2020</b>	
	<b>Tarifs fertois</b>	<b>Tarifs non fertois</b>	<b>Tarifs fertois</b>	<b>Tarifs non fertois</b>
<b>PLEIADE OMNISPORT MUNICIPALE (P.O.M) Sénior</b>				
POM Sénior	16,30 €	26,50 €	16,60 €	27,00 €

PISCINE - <i>Applicable à compter du 01/07/2020</i>	Tarifs 2018/2019		Tarifs 2019/2020	
	Fertois	Non Fertois	Fertois	Non Fertois
Ticket individuel adulte	3,75 €	4,45 €	3,70 €	4,50 €
Ticket individuel adulte ( <i>tarif étudiants, chômeurs, handicapés</i> )	2,35 €	2,75 €	2,40 €	2,80 €
Enfant de -3 ans :	Gratuit		Gratuit	
Ticket individuel enfant	1,35 €	3,00 €	1,30 €	3,00 €
Carnet de 10 tickets adulte	27,85 €	35,60 €	27,70 €	36,30 €
Carnet de 10 tickets adulte handicapé	21,00 €	24,50 €	21,40 €	25,00 €
Carnet de 10 tickets enfants	11,95 €	28,30 €	12,00 €	28,90 €
	Tarifs 2018/2019		Tarifs 2019/2020	
	Fertois	Non Fertois	Fertois	Non Fertois
Leçons de natation collectives 1/2 H ( <i>forfait 12 leçons</i> )	87,80 €	99,80 €	87,80 €	99,80 €
Leçons de natation collectives 1/2 H - <i>Perfectionnement 6 cours</i>	43,90 €	51,10 €	43,90 €	51,10 €
Leçons de natation individuelles 30 minutes ( <i>forfait 12 leçons</i> )	120,70 €	140,80 €	120,70 €	140,80 €
Leçons de natation 1/2h (+ <i>de 12 leçons</i> )	10,10 €	11,80 €	10,10 €	11,80 €
Leçons de natation individuelles 30 minutes - <i>Perfectionnement 5 cours</i>	60,30 €	70,40 €	60,30 €	70,40 €
6 cours aquagym	44,10 €	51,10 €	44,10 €	51,10 €
12 cours aquagym	88,20 €	101,10 €	88,20 €	101,10 €
Ecoles extérieurs 1 MNS	78,90 €	92,20 €	78,90 €	92,20 €
Ecoles extérieurs 2 MNS	117,20 €	136,80 €	117,20 €	136,80 €
Taux horaire sociétés extérieures sans MNS	41,90 €	48,90 €	41,90 €	48,90 €
Taux horaire Lycée / Collèges LFB	51,90 €	60,60 €	51,90 €	60,60 €
Leçons de natation collectives 1/2h (+ de 12 leçons)			7,40 €	8,50 €
1 cour aquagym			7,50 €	8,70 €

\* Tarifs applicables jusqu'au 30 juin 2020

**2019/2020**

**ACTIVITES ENFANCE "4-13 ANS"**

Lieu de résidence		LA FERTE-BERNARD														
QF		QF1			QF2			QF3			QF4			QF5		
Descriptifs		repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL	repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL	repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL	repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL	repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL
	à la 1/2 journée (sans repas)		4,00 €	4,00 €		4,50 €	4,50 €		5,00 €	5,00 €		5,50 €	5,50 €		6,00 €	6,00 €
Mercredis Loisirs	à la 1/2 journée (avec repas)	3,00 €	4,00 €	7,00 €	3,00 €	4,50 €	7,50 €	3,00 €	5,00 €	8,00 €	3,00 €	5,50 €	8,50 €	3,00 €	6,00 €	9,00 €
Cocktails Loisirs	à la journée	3,00 €	4,00 €	11,00 €	3,00 €	4,50 €	12,00 €	3,00 €	5,00 €	13,00 €	3,00 €	5,50 €	14,00 €	3,00 €	6,00 €	15,00 €

Lieu de résidence		NON FERTOIS														
QF		QF1			QF2			QF3			QF4			QF5		
Descriptifs		repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL	repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL	repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL	repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL	repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL
	à la 1/2 journée (sans repas)		7,00 €	7,00 €		7,50 €	7,50 €		8,00 €	8,00 €		8,50 €	8,50 €		9,00 €	9,00 €
Mercredis Loisirs	à la 1/2 journée (avec repas)	3,00 €	7,00 €	10,00 €	3,00 €	7,50 €	10,50 €	3,00 €	8,00 €	11,00 €	3,00 €	8,50 €	11,50 €	3,00 €	9,00 €	12,00 €
Cocktails Loisirs	à la journée	3,00 €	7,00 €	17,00 €	3,00 €	7,50 €	18,00 €	3,00 €	8,00 €	19,00 €	3,00 €	8,50 €	20,00 €	3,00 €	9,00 €	21,00 €

<b>TRANCHES QUOTIENTS FAMILIAUX</b>	<b>0 &lt; QF 1 &lt; 500</b>	<b>501 &lt; QF 2 &lt; 800</b>	<b>801 &lt; QF 3 &lt; 1100</b>	<b>1101 &lt; QF 4 &lt; 1400</b>	<b>QF 5 &gt; 1400</b>
-------------------------------------	-----------------------------	-------------------------------	--------------------------------	---------------------------------	-----------------------

## 2020/2021 - tarifs applicables au 01/05/2020

### ACTIVITES ENFANCE "4-13 ANS"

Lieu de résidence		LA FERTE-BERNARD														
QF		QF1			QF2			QF3			QF4			QF5		
Descriptifs		repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL	repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL	repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL	repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL	repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL
		à la 1/2 journée (sans repas)		4,00 €	4,00 €		4,50 €	4,50 €		5,00 €	5,00 €		5,50 €	5,50 €		6,00 €
Mercredis Loisirs	à la 1/2 journée (avec repas)	3,00 €	4,00 €	7,00 €	3,00 €	4,50 €	7,50 €	3,00 €	5,00 €	8,00 €	3,00 €	5,50 €	8,50 €	3,00 €	6,00 €	9,00 €
Cocktails Loisirs	à la journée	3,00 €	4,00 €	11,00 €	3,00 €	4,50 €	12,00 €	3,00 €	5,00 €	13,00 €	3,00 €	5,50 €	14,00 €	3,00 €	6,00 €	15,00 €

Lieu de résidence		NON FERTOIS														
QF		QF1			QF2			QF3			QF4			QF5		
Descriptifs		repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL	repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL	repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL	repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL	repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL
		à la 1/2 journée (sans repas)		7,00 €	7,00 €		7,50 €	7,50 €		8,00 €	8,00 €		8,50 €	8,50 €		9,00 €
Mercredis Loisirs	à la 1/2 journée (avec repas)	3,00 €	7,00 €	10,00 €	3,00 €	7,50 €	10,50 €	3,00 €	8,00 €	11,00 €	3,00 €	8,50 €	11,50 €	3,00 €	9,00 €	12,00 €
Cocktails Loisirs	à la journée	3,00 €	7,00 €	17,00 €	3,00 €	7,50 €	18,00 €	3,00 €	8,00 €	19,00 €	3,00 €	8,50 €	20,00 €	3,00 €	9,00 €	21,00 €

TRANCHES QUOTIENTS FAMILIAUX	0 < QF 1 < 500	501 < QF 2 < 800	801 < QF 3 < 1100	1101 < QF 4 < 1400	QF 5 > 1400
------------------------------	----------------	------------------	-------------------	--------------------	-------------

**Propositions de tarifs pour les activités  
Jeunesse 11-18 ANS**

**applicables au  
01/05/2019**

	<b>2019/2020</b>			<b>2019/2020</b>		<b>2019/2020</b>	
<b>descriptifs des activités</b>	<b>Tarifs FERTOIS</b>	<b>Tarifs NON FERTOIS</b>	<b>descriptifs des activités</b>	<b>Tarifs FERTOIS</b>	<b>Tarifs NON FERTOIS</b>	<b>Tarifs FERTOIS</b>	<b>Tarifs NON FERTOIS</b>
<b><u>ACTIVITES :</u></b>  ticket sport, soirées, sorties,  week end, autres ...	1,00 €	1,20 €	<b><u>ACTIVITES :</u></b>  mini camp, séjours, autres ...	60,00 €	72,00 €	300,00 €	360,00 €
	1,50 €	1,80 €		62,00 €	74,40 €	315,00 €	378,00 €
	2,00 €	2,40 €		64,00 €	76,80 €	330,00 €	396,00 €
	2,50 €	3,00 €		66,00 €	79,20 €	345,00 €	414,00 €
	3,00 €	3,60 €		68,00 €	81,60 €	360,00 €	432,00 €
	3,50 €	4,20 €		70,00 €	84,00 €	375,00 €	450,00 €
	4,00 €	4,80 €		72,00 €	86,40 €	390,00 €	468,00 €
	4,50 €	5,40 €		74,00 €	88,80 €	405,00 €	486,00 €
	5,00 €	6,00 €		76,00 €	91,20 €	420,00 €	504,00 €
	5,50 €	6,60 €		78,00 €	93,60 €	435,00 €	522,00 €
	6,00 €	7,20 €		80,00 €	96,00 €	450,00 €	540,00 €
	6,50 €	7,80 €		82,00 €	98,40 €	465,00 €	558,00 €
	7,00 €	8,40 €		84,00 €	100,80 €	480,00 €	576,00 €
	7,50 €	9,00 €		86,00 €	103,20 €	495,00 €	594,00 €
	8,00 €	9,60 €		88,00 €	105,60 €	510,00 €	612,00 €
	8,50 €	10,20 €		90,00 €	108,00 €	525,00 €	630,00 €
9,00 €	10,80 €	92,00 €	110,40 €	540,00 €	648,00 €		

9,50 €	11,40 €
10,00 €	12,00 €
10,50 €	12,60 €
11,00 €	13,20 €
11,50 €	13,80 €
12,00 €	14,40 €
12,50 €	15,00 €
13,00 €	15,60 €
13,50 €	16,20 €
14,00 €	16,80 €
14,50 €	17,40 €
15,00 €	18,00 €
15,50 €	18,60 €
16,00 €	19,20 €
16,50 €	19,80 €
17,00 €	20,40 €
17,50 €	21,00 €
18,00 €	21,60 €
18,50 €	22,20 €
19,00 €	22,80 €
19,50 €	23,40 €
20,00 €	24,00 €
20,50 €	24,60 €
21,00 €	25,20 €
21,50 €	25,80 €
22,00 €	26,40 €
22,50 €	27,00 €
23,00 €	27,60 €

94,00 €	112,80 €	555,00 €	666,00 €
96,00 €	115,20 €	570,00 €	684,00 €
98,00 €	117,60 €	585,00 €	702,00 €
100,00 €	120,00 €	600,00 €	720,00 €
102,00 €	122,40 €	615,00 €	738,00 €
104,00 €	124,80 €	630,00 €	756,00 €
106,00 €	127,20 €	645,00 €	774,00 €
108,00 €	129,60 €	660,00 €	792,00 €
110,00 €	132,00 €	675,00 €	810,00 €
112,00 €	134,40 €	690,00 €	828,00 €
114,00 €	136,80 €	705,00 €	846,00 €
116,00 €	139,20 €	720,00 €	864,00 €
118,00 €	141,60 €	735,00 €	882,00 €
120,00 €	144,00 €	750,00 €	900,00 €
122,00 €	146,40 €	765,00 €	918,00 €
124,00 €	148,80 €	780,00 €	936,00 €
126,00 €	151,20 €	795,00 €	954,00 €
128,00 €	153,60 €	810,00 €	972,00 €
130,00 €	156,00 €	825,00 €	990,00 €
132,00 €	158,40 €	840,00 €	1 008,00 €
134,00 €	160,80 €	855,00 €	1 026,00 €
136,00 €	163,20 €	870,00 €	1 044,00 €
138,00 €	165,60 €	885,00 €	1 062,00 €
140,00 €	168,00 €	900,00 €	1 080,00 €
142,00 €	170,40 €	915,00 €	1 098,00 €
144,00 €	172,80 €	930,00 €	1 116,00 €
146,00 €	175,20 €	945,00 €	1 134,00 €
148,00 €	177,60 €	960,00 €	1 152,00 €

23,50 €	28,20 €
24,00 €	28,80 €
24,50 €	29,40 €
25,00 €	30,00 €
25,50 €	30,60 €
26,00 €	31,20 €
26,50 €	31,80 €
27,00 €	32,40 €
27,50 €	33,00 €
28,00 €	33,60 €
28,50 €	34,20 €
29,00 €	34,80 €
29,50 €	35,40 €
30,00 €	36,00 €
30,50 €	36,60 €
31,00 €	37,20 €
31,50 €	37,80 €
32,00 €	38,40 €
32,50 €	39,00 €
33,00 €	39,60 €
33,50 €	40,20 €
34,00 €	40,80 €
34,50 €	41,40 €
35,00 €	42,00 €
35,50 €	42,60 €
36,00 €	43,20 €
36,50 €	43,80 €
37,00 €	44,40 €

150,00 €	180,00 €	975,00 €	1 170,00 €
152,00 €	182,40 €	990,00 €	1 188,00 €
154,00 €	184,80 €	1 005,00 €	1 206,00 €
156,00 €	187,20 €	1 020,00 €	1 224,00 €
158,00 €	189,60 €	1 035,00 €	1 242,00 €
160,00 €	192,00 €	1 050,00 €	1 260,00 €
162,00 €	194,40 €	1 065,00 €	1 278,00 €
164,00 €	196,80 €	1 080,00 €	1 296,00 €
166,00 €	199,20 €	1 095,00 €	1 314,00 €
168,00 €	201,60 €	1 110,00 €	1 332,00 €
170,00 €	204,00 €	1 125,00 €	1 350,00 €
172,00 €	206,40 €	1 140,00 €	1 368,00 €
174,00 €	208,80 €	1 155,00 €	1 386,00 €
176,00 €	211,20 €	1 170,00 €	1 404,00 €
178,00 €	213,60 €	1 185,00 €	1 422,00 €
180,00 €	216,00 €	1 200,00 €	1 440,00 €
182,00 €	218,40 €	1 215,00 €	1 458,00 €
184,00 €	220,80 €	1 230,00 €	1 476,00 €
186,00 €	223,20 €	1 245,00 €	1 494,00 €
188,00 €	225,60 €	1 260,00 €	1 512,00 €
190,00 €	228,00 €	1 275,00 €	1 530,00 €
192,00 €	230,40 €	1 290,00 €	1 548,00 €
194,00 €	232,80 €	1 305,00 €	1 566,00 €
196,00 €	235,20 €	1 320,00 €	1 584,00 €
198,00 €	237,60 €	1 335,00 €	1 602,00 €
200,00 €	240,00 €	1 350,00 €	1 620,00 €
202,00 €	242,40 €	1 365,00 €	1 638,00 €
204,00 €	244,80 €	1 380,00 €	1 656,00 €

37,50 €	45,00 €
38,00 €	45,60 €
38,50 €	46,20 €
39,00 €	46,80 €
39,50 €	47,40 €
40,00 €	48,00 €
40,50 €	48,60 €
41,00 €	49,20 €
41,50 €	49,80 €
42,00 €	50,40 €
42,50 €	51,00 €
43,00 €	51,60 €
43,50 €	52,20 €
44,00 €	52,80 €
44,50 €	53,40 €
45,00 €	54,00 €
45,50 €	54,60 €
46,00 €	55,20 €
46,50 €	55,80 €
47,00 €	56,40 €
47,50 €	57,00 €
48,00 €	57,60 €
48,50 €	58,20 €
49,00 €	58,80 €
49,50 €	59,40 €
50,00 €	60,00 €
50,50 €	60,60 €
51,00 €	61,20 €

206,00 €	247,20 €	1 395,00 €	1 674,00 €
208,00 €	249,60 €	1 410,00 €	1 692,00 €
210,00 €	252,00 €	1 425,00 €	1 710,00 €
212,00 €	254,40 €	1 440,00 €	1 728,00 €
214,00 €	256,80 €	1 455,00 €	1 746,00 €
216,00 €	259,20 €	1 470,00 €	1 764,00 €
218,00 €	261,60 €	1 485,00 €	1 782,00 €
220,00 €	264,00 €	1 500,00 €	1 800,00 €
222,00 €	266,40 €	1 515,00 €	1 818,00 €
224,00 €	268,80 €	1 530,00 €	1 836,00 €
226,00 €	271,20 €	1 545,00 €	1 854,00 €
228,00 €	273,60 €	1 560,00 €	1 872,00 €
230,00 €	276,00 €	1 575,00 €	1 890,00 €
232,00 €	278,40 €	1 590,00 €	1 908,00 €
234,00 €	280,80 €	1 605,00 €	1 926,00 €
236,00 €	283,20 €	1 620,00 €	1 944,00 €
238,00 €	285,60 €	1 635,00 €	1 962,00 €
240,00 €	288,00 €	1 650,00 €	1 980,00 €
242,00 €	290,40 €	1 665,00 €	1 998,00 €
244,00 €	292,80 €	1 680,00 €	2 016,00 €
246,00 €	295,20 €	1 695,00 €	2 034,00 €
248,00 €	297,60 €	1 710,00 €	2 052,00 €
250,00 €	300,00 €	1 725,00 €	2 070,00 €
252,00 €	302,40 €	1 740,00 €	2 088,00 €
254,00 €	304,80 €	1 755,00 €	2 106,00 €
256,00 €	307,20 €	1 770,00 €	2 124,00 €
258,00 €	309,60 €	1 785,00 €	2 142,00 €
260,00 €	312,00 €	1 800,00 €	2 160,00 €

	51,50 €	61,80 €	262,00 €	314,40 €	1 815,00 €	2 178,00 €
	52,00 €	62,40 €	264,00 €	316,80 €	1 830,00 €	2 196,00 €
	52,50 €	63,00 €	266,00 €	319,20 €	1 845,00 €	2 214,00 €
	53,00 €	63,60 €	268,00 €	321,60 €	1 860,00 €	2 232,00 €
	53,50 €	64,20 €	270,00 €	324,00 €	1 875,00 €	2 250,00 €
	54,00 €	64,80 €	272,00 €	326,40 €	1 890,00 €	2 268,00 €
	54,50 €	65,40 €	274,00 €	328,80 €	1 905,00 €	2 286,00 €
	55,00 €	66,00 €	276,00 €	331,20 €	1 920,00 €	2 304,00 €
	55,50 €	66,60 €	278,00 €	333,60 €	1 935,00 €	2 322,00 €
	56,00 €	67,20 €	280,00 €	336,00 €	1 950,00 €	2 340,00 €
	56,50 €	67,80 €	282,00 €	338,40 €	1 965,00 €	2 358,00 €
	57,00 €	68,40 €	284,00 €	340,80 €	1 980,00 €	2 376,00 €
	57,50 €	69,00 €	286,00 €	343,20 €	1 995,00 €	2 394,00 €
	58,00 €	69,60 €	288,00 €	345,60 €	2 010,00 €	2 412,00 €
	58,50 €	70,20 €	290,00 €	348,00 €	2 025,00 €	2 430,00 €
	59,00 €	70,80 €	292,00 €	350,40 €	2 040,00 €	2 448,00 €
	59,50 €	71,40 €	294,00 €	352,80 €	2 055,00 €	2 466,00 €
	60,00 €	72,00 €	296,00 €	355,20 €	2 070,00 €	2 484,00 €
<b>Activités exceptionnelles</b>	<b>Séjour éducatif "Défi de l'Allianceé</b>				<b>40 €</b>	

**Tarifs pour les activités Jeunesse 11-18 ANS applicables au 01/05/2020**

	<b>2020/2021</b>			<b>2020/2021</b>		<b>2020/2021</b>	
<b>descriptifs des activités</b>	<b>Tarifs FERTOIS</b>	<b>Tarifs NON FERTOIS</b>	<b>descriptifs des activités</b>	<b>Tarifs FERTOIS</b>	<b>Tarifs NON FERTOIS</b>	<b>Tarifs FERTOIS</b>	<b>Tarifs NON FERTOIS</b>

**ACTIVITES :**

ticket sport, soirées, sorties, week end, autres ...

1,00 €	1,20 €
1,50 €	1,80 €
2,00 €	2,40 €
2,50 €	3,00 €
3,00 €	3,60 €
3,50 €	4,20 €
4,00 €	4,80 €
4,50 €	5,40 €
5,00 €	6,00 €
5,50 €	6,60 €
6,00 €	7,20 €
6,50 €	7,80 €
7,00 €	8,40 €
7,50 €	9,00 €
8,00 €	9,60 €
8,50 €	10,20 €
9,00 €	10,80 €
9,50 €	11,40 €
10,00 €	12,00 €
10,50 €	12,60 €
11,00 €	13,20 €
11,50 €	13,80 €
12,00 €	14,40 €
12,50 €	15,00 €
13,00 €	15,60 €
13,50 €	16,20 €
14,00 €	16,80 €
14,50 €	17,40 €

**ACTIVITES :**

mini camp, séjours, autres ...

60,00 €	72,00 €	300,00 €	360,00 €
62,00 €	74,40 €	315,00 €	378,00 €
64,00 €	76,80 €	330,00 €	396,00 €
66,00 €	79,20 €	345,00 €	414,00 €
68,00 €	81,60 €	360,00 €	432,00 €
70,00 €	84,00 €	375,00 €	450,00 €
72,00 €	86,40 €	390,00 €	468,00 €
74,00 €	88,80 €	405,00 €	486,00 €
76,00 €	91,20 €	420,00 €	504,00 €
78,00 €	93,60 €	435,00 €	522,00 €
80,00 €	96,00 €	450,00 €	540,00 €
82,00 €	98,40 €	465,00 €	558,00 €
84,00 €	100,80 €	480,00 €	576,00 €
86,00 €	103,20 €	495,00 €	594,00 €
88,00 €	105,60 €	510,00 €	612,00 €
90,00 €	108,00 €	525,00 €	630,00 €
92,00 €	110,40 €	540,00 €	648,00 €
94,00 €	112,80 €	555,00 €	666,00 €
96,00 €	115,20 €	570,00 €	684,00 €
98,00 €	117,60 €	585,00 €	702,00 €
100,00 €	120,00 €	600,00 €	720,00 €
102,00 €	122,40 €	615,00 €	738,00 €
104,00 €	124,80 €	630,00 €	756,00 €
106,00 €	127,20 €	645,00 €	774,00 €
108,00 €	129,60 €	660,00 €	792,00 €
110,00 €	132,00 €	675,00 €	810,00 €
112,00 €	134,40 €	690,00 €	828,00 €
114,00 €	136,80 €	705,00 €	846,00 €

15,00 €	18,00 €
15,50 €	18,60 €
16,00 €	19,20 €
16,50 €	19,80 €
17,00 €	20,40 €
17,50 €	21,00 €
18,00 €	21,60 €
18,50 €	22,20 €
19,00 €	22,80 €
19,50 €	23,40 €
20,00 €	24,00 €
20,50 €	24,60 €
21,00 €	25,20 €
21,50 €	25,80 €
22,00 €	26,40 €
22,50 €	27,00 €
23,00 €	27,60 €
23,50 €	28,20 €
24,00 €	28,80 €
24,50 €	29,40 €
25,00 €	30,00 €
25,50 €	30,60 €
26,00 €	31,20 €
26,50 €	31,80 €
27,00 €	32,40 €
27,50 €	33,00 €
28,00 €	33,60 €
28,50 €	34,20 €

116,00 €	139,20 €	720,00 €	864,00 €
118,00 €	141,60 €	735,00 €	882,00 €
120,00 €	144,00 €	750,00 €	900,00 €
122,00 €	146,40 €	765,00 €	918,00 €
124,00 €	148,80 €	780,00 €	936,00 €
126,00 €	151,20 €	795,00 €	954,00 €
128,00 €	153,60 €	810,00 €	972,00 €
130,00 €	156,00 €	825,00 €	990,00 €
132,00 €	158,40 €	840,00 €	1 008,00 €
134,00 €	160,80 €	855,00 €	1 026,00 €
136,00 €	163,20 €	870,00 €	1 044,00 €
138,00 €	165,60 €	885,00 €	1 062,00 €
140,00 €	168,00 €	900,00 €	1 080,00 €
142,00 €	170,40 €	915,00 €	1 098,00 €
144,00 €	172,80 €	930,00 €	1 116,00 €
146,00 €	175,20 €	945,00 €	1 134,00 €
148,00 €	177,60 €	960,00 €	1 152,00 €
150,00 €	180,00 €	975,00 €	1 170,00 €
152,00 €	182,40 €	990,00 €	1 188,00 €
154,00 €	184,80 €	1 005,00 €	1 206,00 €
156,00 €	187,20 €	1 020,00 €	1 224,00 €
158,00 €	189,60 €	1 035,00 €	1 242,00 €
160,00 €	192,00 €	1 050,00 €	1 260,00 €
162,00 €	194,40 €	1 065,00 €	1 278,00 €
164,00 €	196,80 €	1 080,00 €	1 296,00 €
166,00 €	199,20 €	1 095,00 €	1 314,00 €
168,00 €	201,60 €	1 110,00 €	1 332,00 €
170,00 €	204,00 €	1 125,00 €	1 350,00 €

29,00 €	34,80 €
29,50 €	35,40 €
30,00 €	36,00 €
30,50 €	36,60 €
31,00 €	37,20 €
31,50 €	37,80 €
32,00 €	38,40 €
32,50 €	39,00 €
33,00 €	39,60 €
33,50 €	40,20 €
34,00 €	40,80 €
34,50 €	41,40 €
35,00 €	42,00 €
35,50 €	42,60 €
36,00 €	43,20 €
36,50 €	43,80 €
37,00 €	44,40 €
37,50 €	45,00 €
38,00 €	45,60 €
38,50 €	46,20 €
39,00 €	46,80 €
39,50 €	47,40 €
40,00 €	48,00 €
40,50 €	48,60 €
41,00 €	49,20 €
41,50 €	49,80 €
42,00 €	50,40 €
42,50 €	51,00 €

172,00 €	206,40 €	1 140,00 €	1 368,00 €
174,00 €	208,80 €	1 155,00 €	1 386,00 €
176,00 €	211,20 €	1 170,00 €	1 404,00 €
178,00 €	213,60 €	1 185,00 €	1 422,00 €
180,00 €	216,00 €	1 200,00 €	1 440,00 €
182,00 €	218,40 €	1 215,00 €	1 458,00 €
184,00 €	220,80 €	1 230,00 €	1 476,00 €
186,00 €	223,20 €	1 245,00 €	1 494,00 €
188,00 €	225,60 €	1 260,00 €	1 512,00 €
190,00 €	228,00 €	1 275,00 €	1 530,00 €
192,00 €	230,40 €	1 290,00 €	1 548,00 €
194,00 €	232,80 €	1 305,00 €	1 566,00 €
196,00 €	235,20 €	1 320,00 €	1 584,00 €
198,00 €	237,60 €	1 335,00 €	1 602,00 €
200,00 €	240,00 €	1 350,00 €	1 620,00 €
202,00 €	242,40 €	1 365,00 €	1 638,00 €
204,00 €	244,80 €	1 380,00 €	1 656,00 €
206,00 €	247,20 €	1 395,00 €	1 674,00 €
208,00 €	249,60 €	1 410,00 €	1 692,00 €
210,00 €	252,00 €	1 425,00 €	1 710,00 €
212,00 €	254,40 €	1 440,00 €	1 728,00 €
214,00 €	256,80 €	1 455,00 €	1 746,00 €
216,00 €	259,20 €	1 470,00 €	1 764,00 €
218,00 €	261,60 €	1 485,00 €	1 782,00 €
220,00 €	264,00 €	1 500,00 €	1 800,00 €
222,00 €	266,40 €	1 515,00 €	1 818,00 €
224,00 €	268,80 €	1 530,00 €	1 836,00 €
226,00 €	271,20 €	1 545,00 €	1 854,00 €

	43,00 €	51,60 €		228,00 €	273,60 €	1 560,00 €	1 872,00 €
	43,50 €	52,20 €		230,00 €	276,00 €	1 575,00 €	1 890,00 €
	44,00 €	52,80 €		232,00 €	278,40 €	1 590,00 €	1 908,00 €
	44,50 €	53,40 €		234,00 €	280,80 €	1 605,00 €	1 926,00 €
	45,00 €	54,00 €		236,00 €	283,20 €	1 620,00 €	1 944,00 €
	45,50 €	54,60 €		238,00 €	285,60 €	1 635,00 €	1 962,00 €
	46,00 €	55,20 €		240,00 €	288,00 €	1 650,00 €	1 980,00 €
	46,50 €	55,80 €		242,00 €	290,40 €	1 665,00 €	1 998,00 €
	47,00 €	56,40 €		244,00 €	292,80 €	1 680,00 €	2 016,00 €
	47,50 €	57,00 €		246,00 €	295,20 €	1 695,00 €	2 034,00 €
	48,00 €	57,60 €		248,00 €	297,60 €	1 710,00 €	2 052,00 €
	48,50 €	58,20 €		250,00 €	300,00 €	1 725,00 €	2 070,00 €
	49,00 €	58,80 €		252,00 €	302,40 €	1 740,00 €	2 088,00 €
	49,50 €	59,40 €		254,00 €	304,80 €	1 755,00 €	2 106,00 €
	50,00 €	60,00 €		256,00 €	307,20 €	1 770,00 €	2 124,00 €
	50,50 €	60,60 €		258,00 €	309,60 €	1 785,00 €	2 142,00 €
	51,00 €	61,20 €		260,00 €	312,00 €	1 800,00 €	2 160,00 €
	51,50 €	61,80 €		262,00 €	314,40 €	1 815,00 €	2 178,00 €
	52,00 €	62,40 €		264,00 €	316,80 €	1 830,00 €	2 196,00 €
	52,50 €	63,00 €		266,00 €	319,20 €	1 845,00 €	2 214,00 €
	53,00 €	63,60 €		268,00 €	321,60 €	1 860,00 €	2 232,00 €
	53,50 €	64,20 €		270,00 €	324,00 €	1 875,00 €	2 250,00 €
	54,00 €	64,80 €		272,00 €	326,40 €	1 890,00 €	2 268,00 €
	54,50 €	65,40 €		274,00 €	328,80 €	1 905,00 €	2 286,00 €
	55,00 €	66,00 €		276,00 €	331,20 €	1 920,00 €	2 304,00 €
	55,50 €	66,60 €		278,00 €	333,60 €	1 935,00 €	2 322,00 €
	56,00 €	67,20 €		280,00 €	336,00 €	1 950,00 €	2 340,00 €
	56,50 €	67,80 €		282,00 €	338,40 €	1 965,00 €	2 358,00 €

	57,00 €	68,40 €		284,00 €	340,80 €	1 980,00 €	2 376,00 €
	57,50 €	69,00 €		286,00 €	343,20 €	1 995,00 €	2 394,00 €
	58,00 €	69,60 €		288,00 €	345,60 €	2 010,00 €	2 412,00 €
	58,50 €	70,20 €		290,00 €	348,00 €	2 025,00 €	2 430,00 €
	59,00 €	70,80 €		292,00 €	350,40 €	2 040,00 €	2 448,00 €
	59,50 €	71,40 €		294,00 €	352,80 €	2 055,00 €	2 466,00 €
	60,00 €	72,00 €		296,00 €	355,20 €	2 070,00 €	2 484,00 €
<b>Activités exceptionnelles</b>	<b>Séjour éducatif « Défi de l'Alliance »</b>					<b>45 €</b>	

## **VIREMENTS ET AUGMENTATIONS DE CREDITS**

VU le Budget Primitif 2019,

CONSIDERANT la nécessité d'effectuer des décisions modificatives afin d'autoriser le paiement de dépenses non prévues ou insuffisamment évaluées lors des précédentes décisions budgétaires,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (24 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

**APPROUVE** les virements et augmentations suivants :

## Budget VILLE

## VIREMENTS DE CREDITS

Dépenses +		Dépenses -	
<b>Investissement</b>			
4.11 c/ 2188 progr. 00329 Rideaux Occultants Olympe	8 500	4.14 c/ 2188 progr. 00292 Ensemble sports et loisirs	8 500
4.11 c/ 2135 progr. 00292 Chaufferie Dutertre	3 500	4.11 c/ 2313 progr. 00322 Cosec	3 500
0.20 c/ 2051 progr. 00307 Licences Informatiques Mairie	1 700	0.1 c/ 020 dépenses imprévues	5 330
3.12 c/ 2135 progr. 00323 Circulateur chauffage Escal	3 630		
0.20 c/ 2113 progr. 00298 Acquisition parking Sarthe Habitat	1 000	0.1 c/ 204133 Subvention Département Ponts	1 000
0.20 c/ 2183 progr. 00307 Matériel informatique tous services	4 500	4.11 c/ 2313 progr. 00322 Cosec	4 500
3.12 c/ 2313 progr. 00354 Espace Jeunesse	50	0.1 c/ 204133 Subvention Département	50

## Budget VILLE

## AUGMENTATIONS DE CREDITS

Dépenses +		Recettes +	
<b>Investissement</b>			
3.24 c/ 2313 progr. 00304 Eglise ND des Marais	100 000	3.24 c/ 1321 progr. 00324 DRAC Tranche 1 Phase 2	100 000
8.22 c/ 2315 progr. 00303 Voirie	5 814	8.22 c/ 1321 progr. 00303 Amende Police Carrefour Denfert Courtois...	5 814
<b>Fonctionnement</b>			
0.25 c/ 657362 Subvention Le Rendez vous	32 000	0.20 c/ 7788 Rembt Sinistres Assurances	32 000
0.25 c/ 6574 Subvention Exceptionnelle	6 000	0.20 c/ 7788 Rembt Sinistres Assurances	6 000

**VERSEMENT DE SUBVENTIONS PAR ANTICIPATION - C.C.A.S., Régie Autonome « la Scène Fertoise », O.M.S.L.**

VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que le Budget Primitif de la ville ne sera pas voté au 31 décembre prochain,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire, afin d'assurer le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale, de la Régie Autonome « la Scène Fertoise » et de l'Office Municipal des Sports et Loisirs, d'autoriser le versement d'une partie de la subvention 2020,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (24 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints :

- A verser par anticipation, à hauteur de 25 % de la subvention allouée en 2019, les sommes suivantes :

- Centre Communal d'Action Sociale      83 000 €
- Régie Autonome « la Scène Fertoise »      72 500 €
- Office Municipal des Sports et Loisirs      11 500 €

**TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : RECUPERATION AUPRES DES LOCATAIRES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un appel de remboursement de frais relatif à la taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères doit être effectué auprès des locataires occupant des bâtiments communaux.

Les locataires suivants sont concernés et devront s'acquitter de la taxe suivante :

**TAXE ENLEVEMENT ORDURES MENAGERES**  
**ANNEE 2019**

Nom du locataire	Adresse	Montant taxe à appeler colonne OM Taxes foncières
Sarl BC	1 place de la République	<b>361</b>
Audilab	17 rue Denfert Rochereau	<b>147</b>
Morais Ilidio	14 rue d'huisne	<b>207</b>

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (24 Pour – 0 Abstention – 0 Contre)

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints,

- A demander le remboursement de la taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères aux locataires occupant des bâtiments communaux comme suit :

## TAXE ENLEVEMENT ORDURES MENAGERES

ANNEE 2019

Nom du locataire	Adresse	Montant taxe à appeler colonne OM Taxes foncières
Sarl BC	1 place de la République	<b>361</b>
Audilab	17 rue Denfert Rochereau	<b>147</b>
Morais Ilidio	14 rue d'huisne	<b>207</b>

### CESSION DE LOCAUX AU 83 AVENUE GEORGES DESNOS A LA CROIX ROUGE

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux d'une demande d'achat, d'une propriété de la Ville située au 83 Avenue Georges Desnos, émanant de la Croix Rouge Française – Unité Locale de La Ferté-Bernard.

La propriété concernée est cadastrée section AC n°353 et n°543, la superficie intéressant les futurs acquéreurs est de l'ordre de 1106m<sup>2</sup> environ.

Il précise que le service France Domaine a estimé la valeur vénale à 30 000€. Devant l'intérêt pour notre cité que représentent les nombreuses actions menées sur notre territoire par cette Association, le prix de vente du bien pourrait être fixé à 9 000€ nets vendeur.

L'acte notarié pourrait être passé chez Maître LEVEQUE notaire à la Ferté-Bernard.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres votants (24 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

**DECIDE** de vendre de la Croix Rouge Française – Unité Locale de La Ferté-Bernard, la propriété cadastrée AC n° 353 et n° 543 d'une surface totale de 1106m<sup>2</sup> environ au prix de 9 000€ HT.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints,

- A signer l'acte de vente correspondant chez Maître LEVEQUE Notaire à La Ferté-Bernard, les frais étant à la charge de l'acquéreur.
- A effectuer toutes démarches correspondantes à cette action.

### CESSION D'UN TERRAIN - LES PETITES BRUYÈRES

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux d'une demande d'achat, d'un terrain de la Ville située au lieu-dit « Les Petites Bruyères », émanant de la société PAUDA appartenant à Mr COUDRAY Damien.

La parcelle concernée est cadastrée section D n°1100, la superficie intéressant les futurs acquéreurs est de l'ordre de 225m<sup>2</sup> environ.

Il précise que le service France Domaine a estimé la valeur vénale à 5€/m<sup>2</sup> avec marge de négociation de + ou - 10%. L'acte notarié pourrait être passé chez Maître LEVEQUE notaire à la Ferté-Bernard.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres votants (24 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

**DECIDE** de vendre à la société PAUDA la parcelle cadastrée D n° 1100 d'une surface de 225m<sup>2</sup> environ au prix de 1 012,50€ HT soit 4,50€/m<sup>2</sup> HT.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints,

- A signer l'acte de vente correspondant chez Maître LEVEQUE Notaire à La Ferté-Bernard, les frais étant à la charge de l'acquéreur.
- A effectuer toutes démarches correspondantes à cette action.

## DETR 2020 : DEPOT DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION - TRAVAUX RUE LEO DELIBES ET JEAN COURTOIS

CONSIDERANT le projet de travaux d'enfouissement et d'aménagement des rues Léo Delibes et Jean Courtois,

CONSIDERANT que le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 1 345 912,50€ HT,

CONSIDERANT que le montant prévisionnel de ces travaux éligibles à la DETR s'élève à 776 277,50€ HT.

CONSIDERANT que dans le cadre de ce projet, un dossier de demande de subvention peut être déposé auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,

Après avoir pris connaissance du projet,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (24 Pour - 0 Abstention – 0 Contre),

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à :

- Déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Préfet au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,
- Signer tous documents, effectuer toutes démarches visant à l'obtention de cette aide.

**ATTESTE :**

- De l'inscription du projet au budget 2020
- De l'inscription des dépenses en section d'investissement
- De la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

**APPROUVE** le plan de financement relatif à cette opération :

DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ETAT année 2020 DETR et DSIL						
TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT + AMENAGEMENT DES RUES JEAN COURTOIS ET LEO DELIBES						
PLAN DE FINANCEMENT délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2019						
						09/12/2019
DEPENSES	total HT	total TTC	HT éligible	RECETTES		Observations
<b>Opération MO LFB</b>	<b>1 115 912,50 €</b>	<b>1 339 095,00 €</b>	<b>546 277,50 €</b>	<b>SUBVENTIONS/DOTATIONS</b>	<b>821 000,00 €</b>	soit 61% du HT total
				DETR	388 000,00 €	
				DSIL	388 000,00 €	
<i>Travaux estimés</i>	<i>1 076 066,50 €</i>	<i>1 291 279,80 €</i>	<i>546 277,50 €</i>	CCHS fonds de concours voirie	12 500,00 €	
<i>Rue Jean Courtois (dont eau 22245 €HT asst 276011 €HT pluvial 116309€HT)</i>	<i>751 118,50 €</i>	<i>901 342,20 €</i>	<i>336 553,50 €</i>	CCHS fonds de concours accessibilité	12 500,00 €	
<i>Rue Léo Delibes (dont eau 98680€HT asst 0€HT pluvial 16544€HT)</i>	<i>324 948,00 €</i>	<i>389 937,60 €</i>	<i>209 724,00 €</i>	LEADER "action 12" liaisons douces	20 000,00 €	
<b>DIVERS</b>	<b>2 090,00 €</b>	<b>2 508,00 €</b>	<b>0,00 €</b>			
Parutions JAL	1 500,00 €	1 800,00 €	0,00 €			
Publicité médialex	590,00 €	708,00 €	0,00 €			
<b>MISSIONS</b>	<b>37 756,00 €</b>	<b>45 307,20 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>FCTVA</b>	<b>223 182,50 €</b>	
Maitrise d'Œuvre (missions initiale et complémentaires)	32 006,00 €	38 407,20 €	0,00 €			
Géomètre	2 150,00 €	2 580,00 €	0,00 €			
CBTP recherche amiante enrobé existant	3 600,00 €	4 320,00 €	0,00 €	<b>AUTOFINANCEMENT COMMUNAL</b>	<b>524 912,50 €</b>	soit 39% du HT total
	<b>total HT</b>	<b>total HT=TTC</b>	<b>HT éligible</b>			
<b>Participation Travaux CD 72</b>	<b>230 000,00 €</b>	<b>230 000,00 €</b>	<b>230 000,00 €</b>			
<b>Rue Jean Courtois</b>	<b>97 000,00 €</b>	<b>97 000,00 €</b>	<b>97 000,00 €</b>			
Réseaux Electricité	62 000,00 €	62 000,00 €	62 000,00 €			
Réseaux Téléphoniques	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €			
<b>Rue Léo Delibes</b>	<b>133 000,00 €</b>	<b>133 000,00 €</b>	<b>133 000,00 €</b>			
Réseaux Electricité	78 000,00 €	78 000,00 €	78 000,00 €			
Réseaux Téléphoniques	55 000,00 €	55 000,00 €	55 000,00 €			
<b>MONTANT TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 345 912,50 €</b>	<b>1 569 095,00 €</b>	<b>776 277,50 €</b>	<b>MONTANT TOTAL RECETTES</b>	<b>1 569 095,00 €</b>	

## DSIL 2020 : DEPOT DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION - TRAVAUX RUE LEO DELIBES ET JEAN COURTOIS

CONSIDERANT le projet de travaux d'enfouissement et d'aménagement des rues Léo Delibes et Jean Courtois,

CONSIDERANT que le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 1 345 912,50€ HT,

CONSIDERANT que le montant prévisionnel de ces travaux éligibles à la DSIL s'élève à 776 277,50€ HT.

CONSIDERANT que dans le cadre de ce projet, un dossier de demande de subvention peut être déposé auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local,

Après avoir pris connaissance du projet,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (24 Pour - 0 Abstention – 0 Contre),

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à :

- Déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Préfet au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local,
- Signer tous documents, effectuer toutes démarches visant à l'obtention de cette aide.

**ATTESTE :**

- De l'inscription du projet au budget 2019
- De l'inscription des dépenses en section d'investissement
- De la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

**APPROUVE** le plan de financement relatif à cette opération :

DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ETAT année 2020 DETR et DSIL						
TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT + AMENAGEMENT DES RUES JEAN COURTOIS ET LEO DELIBES						
PLAN DE FINANCEMENT délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2019						
						09/12/2019
DEPENSES	total HT	total TTC	HT éligible	RECETTES		Observations
<b>Opération MO LFB</b>	<b>1 115 912,50 €</b>	<b>1 339 095,00 €</b>	<b>546 277,50 €</b>	<b>SUBVENTIONS/DOTATIONS</b>	<b>821 000,00 €</b>	soit 61% du HT total
				DETR	388 000,00 €	
<b>Travaux estimés</b>	<b>1 076 066,50 €</b>	<b>1 291 279,80 €</b>	<b>546 277,50 €</b>	DSIL	388 000,00 €	
Rue Jean Courtois (dont eau 22245 €HT asst 276011 €HT pluvial 116309€HT)	751 118,50 €	901 342,20 €	336 553,50 €	CCHS fonds de concours voirie	12 500,00 €	
Rue Léo Delibes (dont eau 98680€HT asst 0€HT pluvial 16544€HT)	324 948,00 €	389 937,60 €	209 724,00 €	CCHS fonds de concours accessibilité	12 500,00 €	
				LEADER "action 12" liaisons douces	20 000,00 €	
<b>DIVERS</b>	<b>2 090,00 €</b>	<b>2 508,00 €</b>	<b>0,00 €</b>			
Parutions JAL	1 500,00 €	1 800,00 €	0,00 €			
Publicité médialex	590,00 €	708,00 €	0,00 €			
<b>MISSIONS</b>	<b>37 756,00 €</b>	<b>45 307,20 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>FCTVA</b>	<b>223 182,50 €</b>	
Maitrise d'Œuvre (missions initiale et complémentaires)	32 006,00 €	38 407,20 €	0,00 €			
Géomètre	2 150,00 €	2 580,00 €	0,00 €			
CBTP recherche amiante enrobé existant	3 600,00 €	4 320,00 €	0,00 €	<b>AUTOFINANCEMENT COMMUNAL</b>	<b>524 912,50 €</b>	soit 39% du HT total
	<b>total HT</b>	<b>total HT=TTC</b>	<b>HT éligible</b>			
<b>Participation Travaux CD 72</b>	<b>230 000,00 €</b>	<b>230 000,00 €</b>	<b>230 000,00 €</b>			
Rue Jean Courtois	97 000,00 €	97 000,00 €	97 000,00 €			
Réseaux Electricité	62 000,00 €	62 000,00 €	62 000,00 €			
Réseaux Téléphoniques	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €			
<b>Rue Léo Delibes</b>	<b>133 000,00 €</b>	<b>133 000,00 €</b>	<b>133 000,00 €</b>			
Réseaux Electricité	78 000,00 €	78 000,00 €	78 000,00 €			
Réseaux Téléphoniques	55 000,00 €	55 000,00 €	55 000,00 €			
<b>MONTANT TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 345 912,50 €</b>	<b>1 569 095,00 €</b>	<b>776 277,50 €</b>	<b>MONTANT TOTAL RECETTES</b>	<b>1 569 095,00 €</b>	

## **AJUSTEMENT DE L'ACTIF DU PATRIMOINE DE LA VILLE**

Monsieur GUESNE, Conseiller délégué rapporteur général du budget, informe les membres que certaines cessions d'éléments d'actif opérées au sein de l'actif comptable de la ville depuis déjà quelques années sont toujours présentes par erreur.

Il convient donc de procéder à leur retrait afin de régulariser cette situation sans incidence comptable.

Les cessions concernées sont les suivantes :

Compte	N° Inventaire	Désignation du bien	Date acquisition	Valeur Nette	TOTAL
2132	1054	Trésorerie	31/12/2007	3 105,04 €	<b>51 395,81 €</b>
2132	1081	Local industriel Le Joncheray	31/12/2007	6 787,57 €	
2132	245	Usine relais Souriau	31/12/2007	41 503,20 €	

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres votants (24 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints,

- La régularisation d'un montant de 51 395,81 €.

- A effectuer toutes démarches et à procéder aux écritures comptables visant à retirer de l'actif de la Commune les cessions indiquées ci-dessus.

## **AIDE AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU, CONVENTION DE PARTENARIAT**

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de La Ferté-Bernard renforce sa politique sportive en faveur du sport en l'élargissant aux sportifs de haut niveau.

Il est évident que par leurs performances et leur valeur d'exemplarité auprès des jeunes, les sportifs de haut niveau contribuent à la valorisation de leur discipline et de leur club.

Ils participent aussi au rayonnement de notre ville en tant que véritables ambassadeurs du sport Fertois à l'extérieur.

Le Maire propose donc de mettre une enveloppe globale de 20 000 € annuelle à destination des athlètes de haut niveau amateurs licenciés au sein d'un club Fertois dans les disciplines olympiques individuelles. Les aides financières s'élèvent de 1 000 € à 3 000 € par athlète selon les modalités citées dans une convention.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres votants (24 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

**DECIDE** d'accorder une enveloppe globale de 20 000 € annuelle à destination des athlètes de haut niveau pour l'année 2020.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints,

- A signer les conventions avec les Associations sportives
- A régler tous les frais qui en découlent

## **CESSION D'UN PARKING PAR SARTHE HABITAT A LA COMMUNE**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux d'une cession, d'un parking appartenant à Sarthe Habitat située au 15 Rue de Châteaudun à la commune.

La parcelle concernée est cadastrée section AK n°592, la superficie est de l'ordre de 228m<sup>2</sup> environ.

Le prix de cession de ce parking est fixé à 1€.

L'acte notarié pourrait être passé chez Maître LEVEQUE notaire à la Ferté-Bernard.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (24 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

**DECIDE** d'acquérir, la parcelle cadastrée AK n° 592 d'une surface totale de 228m<sup>2</sup> environ au prix de 1€ HT.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints,

- A signer l'acte de vente correspondant chez Maître LEVEQUE Notaire à La Ferté-Bernard,
- A payer les frais découlant de cet acte.
- A effectuer toutes démarches correspondantes à cette action.

### **CESSION D'UNE PROPRIETE COMMUNALE - 47 RUE ROBERT SURMONT**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux d'une demande d'achat, d'une propriété de la Ville située au 47 Rue Robert Surmont, émanant de Mme ALLANEAU Claire.

La propriété concernée est cadastrée section AB n°44, et d'une superficie d'environ 471m<sup>2</sup>.

Il précise que le service France Domaine a estimé la valeur vénale à 22 500€. L'acte notarié pourrait être passé chez Maître LEVEQUE notaire à la Ferté-Bernard.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (24 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

**DECIDE** de vendre à Madame ALLANEAU Claire la propriété cadastrée AB n° 44 d'une surface de 471m<sup>2</sup> environ au prix de 30 000€ HT.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints,

- A signer l'acte de vente correspondant chez Maître LEVEQUE Notaire à La Ferté-Bernard, les frais étant à la charge de l'acquéreur.
- A effectuer toutes démarches correspondantes à cette action.

### **ACTUALISATION DU BORDEREAU DE VOIRIE COMMUNALE**

Madame Cécile KNITTEL, Maire-Adjoint chargée de l'Aménagement et du Cadre de Vie, informe les membres du Conseil Municipal que les tarifs applicables aux concessionnaires pour les travaux de reprise de voirie pourraient maintenus sur la base de ceux de 2019.

Le Conseil Municipal,

Prend connaissance de ce bordereau de voirie actualisé et,

Après en avoir délibéré (24 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

A l'unanimité des membres votants,

**APPROUVE** le bordereau de voirie communale annexé à la présente délibération, et applicable aux différents concessionnaires,

**PREND ACTE** que celui-ci s'appliquera du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.

## Bordereau des prix unitaires (applicable du 01/01/2020 au 31/12/2020.)

Bordereau des prix unitaires (applicable du 01/01/2020 au 31/12/2020.)				Prix unitaire net au 01/01/2019	Prix unitaire net au 01/01/2020
N° code	Nature de l'intervention	Unité	Quantité		
F01	Poste forfaitaire applicable pour toute reprise de voirie pour une fouille de surface comprise entre 0,1 et 3m <sup>2</sup> , y compris sciage, terrassement, encaissement et toutes sujétions incluses pour la réfection de surface quelqu'en soit la nature.	Forfait		453,91	453,91
F02	Poste forfaitaire applicable pour toute reprise comprise entre 3m <sup>2</sup> et 50m <sup>2</sup> maximum. Le sciage et tous les postes du présent bordereau nécessaires à la réfection venant s'ajouter à ce forfait.	Forfait		177,77	177,77
F03	Poste forfaitaire applicable pour la fourniture et mise en œuvre de feux pour organisation de la circulation en alterné.	Forfait journalier		70,87	70,87
VO1	Sciage de chaussée sur une hauteur de 12 cm maximum	ml		13,55	13,55
VO2	Sur chaussée fissurée ou faïencée, scarification, gravillonnage et émulsion bi-couche.	m <sup>2</sup>		28,10	28,10
VO3	Réfection de chaussée courante avec finition gravillonnée sur émulsion bi-couche noire ou rose y compris terrassement superficiel, fourniture et mise en œuvre de 10 cm de grave secondaire 0/31.5 pour reprofilage.	m <sup>2</sup>		49,49	49,49
VO4	Réfection de chaussée courante avec finition en béton bitumineux 0/10 ou 0/6 sur 8 cm d'épaisseur, y compris terrassement superficiel, fourniture et mise en œuvre de 10 cm de grave secondaire 0/31.5 et reprofilage.	m <sup>2</sup>		80,46	80,46
VO5	Réfection de chaussée à fort trafic avec finition en béton bitumineux 0/10 sur 12 cm d'épaisseur, y compris terrassement, fourniture et mise en œuvre de 30cm de grave bitume	m <sup>2</sup>		238,99	238,99

<b>Bordereau des prix unitaires (applicable du 01/01/2020 au 31/12/2020.)</b>				<b>Prix unitaire net au 01/01/2019</b>	<b>Prix unitaire net au 01/01/2020</b>
<b>N° code</b>	<b>Nature de l'intervention</b>	<b>Unité</b>	<b>Quantité</b>		
VO6	Plus-value pour terrassement supplémentaire sur 0,15m et apport de GNT sur la mme hauteur	m <sup>2</sup>		5,43	5,43
VO7	Réfection de chaussée pavée avec réemploi des pavés y compris sous couche en sable ciment ou béton maigre et jointoiement à la chaux blanche	m <sup>2</sup>		210,87	210,87
VO8	Réfection de chaussée pavée avec réemploi des pavés, type place de la république	m <sup>2</sup>		232,16	232,16
VO9	Réfection tapis sur trottoir en béton bitumineux 0/6 noir à raison de 80kg/m <sup>2</sup> y compris apport de GNT, réglage et compactage.	m <sup>2</sup>		36,96	36,96
VO10	Réfection tapis sur trottoir en béton bitumineux 0/6 noir à raison de 120kg/m <sup>2</sup> y compris apport de GNT, réglage et compactage.	m <sup>2</sup>		36,96	36,96
VO11	Réfection tapis sur trottoir en béton bitumineux 0/6 à raison de 120kg/m <sup>2</sup> dont 50 kg en enrobé rose y compris apport de GNT, réglage et compactage.	m <sup>2</sup>		64,52	64,52
VO12	Réfection de trottoir en béton (dallage)	m <sup>2</sup>		63,84	63,84
VO13	Réfection de trottoir en béton désactivé	m <sup>2</sup>		96,74	96,74
VO14	Repose, en réemploi, de pavés autobloquants sur trottoir ou voie piétonne posés sur lit de sable	m <sup>2</sup>		71,98	71,98

## Bordereau des prix unitaires (applicable du 01/01/2020 au 31/12/2020.)

<b>Bordereau des prix unitaires (applicable du 01/01/2020 au 31/12/2020.)</b>				<b>Prix unitaire net au 01/01/2019</b>	<b>Prix unitaire net au 01/01/2020</b>
<b>N° code</b>	<b>Nature de l'intervention</b>	<b>Unité</b>	<b>Quantité</b>		
VO15	Rétablissement de l'écoulement eau pluviale sur un trottoir d'une largeur maximum	U		104,03	104,03
VO15a	Plus -value par mètre linéaire supplémentaire	ml		52	52
VO15b	Plus -value pour fourniture et pose d'un sabot ou regard en pied de descente EP	u		80,72	80,72
VO15c	Plus -value pour fourniture et pose d'un bec de gargouille	u		80,72	80,72
VO16	Construction d'un regard de branchement Eaux Usées préfabriqué ou coulé en place sur trottoir avec fourniture et pose d'un tampon fonte hydraulique série 250	U		179,36	179,36
VO17	Construction d'un regard de branchement Eaux Pluviales préfabriqué ou coulé en place sur trottoir avec fourniture et pose d'un tampon fonte hydraulique série 125	U		152,46	152,46
VO18	Remaniement de bordure + caniveau existant comprenant dépose et repose sur forme béton, y compris jointoiement au mortier batard.	ml		82,93	82,93
VO19	Remplacement de bordure + caniveau, y compris fourniture et pose de bordure + caniveau neuf, pose sur forme béton, jointoiement au mortier batard.	ml		92,13	92,13
VO20	Fourniture et pose d'acodrain, Avec Grille galvanisée	ml		150,66	150,66
VO21	Fourniture et pose d'acodrain, Avec Grille fonte	ml		232,27	232,27

<b>Bordereau des prix unitaires (applicable du 01/01/2020 au 31/12/2020.)</b>				<b>Prix unitaire net au 01/01/2019</b>	<b>Prix unitaire net au 01/01/2020</b>
<b>N° code</b>	<b>Nature de l'intervention</b>	<b>Unité</b>	<b>Quantité</b>		
VO22	Reprise sur trottoir en stabilisé ou falun y compris terrassement superficiel, purge et reprofilage de la grave secondaire existante y compris apport si nécessaire, fourniture et mise en œuvre de falun ou de sable calcaire 0/4 amendé à la chaux.	m²		53,92	53,92
VO23	Reprise sur trottoir en stabilisé de type stabipac y compris terrassement superficiel, fourniture et mise en œuvre de 5cm d'Activ Sol après purge et reprofilage de la grave secondaire existante y compris apport si nécessaire.	m²		227,38	227,38
VO24	Mise à la côte d'une bouche à clé sous chaussée y compris toutes sujétions	u		77,03	77,03
VO25	Mise à la côte d'un ouvrage sous trottoir, quelqu'il soit, y compris toutes sujétions.	u		77,03	77,03
VO26	Mise à la cote d'un tampon, sous chaussée, pour regard diamètre 600 à 1000, avec scellement souple de type Mascsell. Intervention par découpe dans tapis neuf ou existant.	u		247,45	247,45
VO27	Plus-value pour fourniture d'un tampon Vacumatic de Mascsell neuf diamètre 600 série 250	u		353,01	353,01
VO28	Plus-value pour fourniture d'un cadre circulaire avec grille d'engoufrement diamètre 600 série 250	u		488,78	488,78
VO29	Arrachage d'enrobé existant quelqu'en soit l'épaisseur et évacuation en décharge	m²		4,62	4,62

## Bordereau des prix unitaires (applicable du 01/01/2020 au 31/12/2020.)

Bordereau des prix unitaires (applicable du 01/01/2020 au 31/12/2020.)				Prix unitaire net au 01/01/2019	Prix unitaire net au 01/01/2020
N° code	Nature de l'intervention	Unité	Quantité		
VO30	Fourniture et pose de bordure T1 ou A1 neuve, y compris toutes sujétions.	ml		46,22	46,22
VO31	Fourniture et pose de bordure T2 ou A2 neuve, y compris toutes sujétions.	ml		48,84	48,84
VO32	Plus-value pour fourniture et pose du caniveau correspondant y compris toutes sujétions	ml		46,22	46,22
VO33	Fourniture et pose de bordure P1 neuve, y compris toutes sujétions.	ml		39,59	39,59
VO34	Fourniture et pose de bordure P2 neuve, y compris toutes sujétions.	ml		41,13	41,13
VO35	Fourniture et pose de bordure P3 neuve, y compris toutes sujétions.	ml		42,68	42,68
VO36	Fourniture et pose de caniveau CC1 neuf, y compris toutes sujétions.	ml		75,03	75,03
VO37	Fourniture et pose de bordure d'ilot I1 neuve, y compris toutes sujétions.	ml		47,29	47,29
VO38	Fourniture et pose de bordure d'ilot I2 neuve, y compris toutes sujétions.	ml		50,38	50,38
VO39	Construction d'un regard pour l'engouffrement des eaux pluviales en bout de caniveau CC1, y compris fourniture et pose d'une grille concave.	u		179,36	179,36
VO40	Fourniture et pose de réseau PVC série assainissement diametre 100 y compris terrassement, pièces spéciales, grillage et toutes sujétions de mise en oeuvre	ml		79,49	79,49

<b>Bordereau des prix unitaires</b> (applicable du 01/01/2020 au 31/12/2020.)				Prix unitaire net au 01/01/2019	Prix unitaire net au 01/01/2020
N° code	Nature de l'intervention	Unité	Quantité		
VO41	Fourniture et pose de réseau PVC série assainissement diametre 160 y compris terrassement, pièces spéciales, grillage et toutes sujétions de mise en oeuvre	ml		94,48	94,48
VO42	Fourniture et pose de réseau PVC série assainissement diametre 200 y compris terrassement, pièces spéciales, grillage et toutes sujétions de mise en oeuvre	ml		103,48	103,48
VO43	Fourniture et pose de réseau PVC série assainissement diametre 250 y compris terrassement, pièces spéciales, grillage et toutes sujétions de mise en oeuvre	ml		118,48	118,48
VO44	Fourniture et pose de réseau PVC série assainissement diametre 300 y compris terrassement, pièces spéciales, grillage et toutes sujétions de mise en oeuvre	ml		140,97	140,97
VO45	Réfection d'une chambre de regard avaloir existant y compris toutes sujétions	u		224,95	224,95
VO46	Plus-value pour fourniture et pose d'une fonte de couverture neuve	u		368,92	368,92
VO47	Plus-value pour fourniture et pose d'une grille 75x30 en tête d'avaloir	u		227,95	227,95

Les prix de ce bordereau sont actualisables en fonction de l'évolution des indices TP01, TP09, TP10a.  
Le mois de référence initial est septembre 2015

## **CESSION DES BÂTIMENTS ECONOMIQUES A LA CCHS (LOI NOTRe) : REMBOURSEMENT DES FRAIS SUPPORTES ET DES RECETTES ENCAISSEES PAR LA COMMUNE DEPUIS LA VENTE**

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, et sous l'effet de la loi NOTRe, la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise est compétente en matière d'actions de développement économique. Pour ce faire, la commune a cédé ses bâtiments économiques à la CCHS.

Fin 2018, les actes de cessions ont été signés avec effet légal au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Un tableau de synthèse recettes/dépenses était joint aux actes notariés et arrêté au 31 octobre 2018.

Il est nécessaire de faire une régularisation des frais supportés par la commune et des recettes encaissées par cette dernière dans le cadre des ventes économiques à la CCHS.

Il conviendra alors d'arrêter un nouveau tableau couvrant la période du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 octobre 2019 comme suit :

### A récupérer auprès de la CCHS :

- Bâtiment SYNERGIE PARC : 23 807,50€
- Bâtiment CLEMESSY : 3 514,57 €
- **TOTAL : 27 322,07€**

### A reverser à la CCHS :

- Bâtiment SYNERGIE PARC : 882,41€
- Bâtiment CLEMESSY : 349,44€
- Bâtiment VISTEON BELINK : 6 346,06€
- **TOTAL : 7 577,91€**

La Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise devra donc reverser à la Ville de La Ferté-Bernard la différence, soit un montant de **19 744,16€**.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres votants (24 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes,

- A percevoir une régularisation de la CCHS, la somme de **19 744,16€** pour les frais supportés sur les bâtiments économiques.
- A signer tous documents découlant de ces actions.

## **AJUSTEMENT DE LA SUBVENTION D'EQUILIBRE DU CCAS**

Monsieur REVEAU, Le Maire, rappelle aux membres que le dispositif mis en place récemment et dénommé « Le Rendez-Vous ». Ce regroupement d'associations et autres entités juridiques qui œuvrent dans le domaine social et familial, justifie que soit revalorisée la subvention versée par la ville au CCAS.

En effet, « Le Rendez-Vous » occupe des locaux entièrement gérés par le CCAS.

Monsieur Le Maire propose que la subvention annuelle versée au CCAS soit majorée de 32 000 € à cet effet.

Il conviendrait donc de procéder au versement de celle-ci.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres votants (24 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

**AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou l'un de ses Adjointes,

- A verser 32 000€ complémentaire au titre de la subvention générale d'équilibre versée au CCAS et arrêtée au BP 2019 à 300 000€, soit pour 2019 332 000€ au total.
- A effectuer toutes démarches et à procéder aux écritures comptables.

## **FRAIS DE FONCTIONNEMENT : SOINS INFIRMIERS À DOMICILE, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Monsieur GUESNE, Conseiller, rappelle au Conseil Municipal que le Service des Soins à Domicile et le Centre Communal d'Action Sociale utilisent certains locaux appartenant à la Mairie et qu'ils bénéficient de l'électricité ainsi que du chauffage. Par ailleurs, le téléphone est avancé par la commune.

Le SIAD ayant déménagé début novembre, vers de nouveaux locaux n'appartenant pas à la commune, un calcul au prorata a été fait en fonction du temps d'occupation dans nos locaux.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres votants (24 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

**FIXE**, pour l'année 2020, la participation du :

**- Le Centre Communal d'Action Sociale : 2 233 €**

- Fournitures administratives : 746 €
- Frais postaux et télécommunications : 1 487 €

**- Le Service des Soins Infirmiers à Domicile : 13 892 €**

- Loyer : 3 468 €
- Entretiens et réparations : 7 070 €
- Frais postaux et télécommunications : 1 110 €
- Electricité : 876 €
- Fournitures administratives : 850 €
- Produits d'entretien : 518 €

**DEMANDE** à Mr Le Maire d'émettre les titres de recettes correspondants.

## **REGIE AUTONOME PERSONNALISEE « LA SCENE FERTOISE » : DESIGNATION DU DIRECTEUR**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en prévision de la cessation de fonction du directeur actuel de la SCENE Fertoise mi 2020, il convient dès à présent d'anticiper le départ de celui-ci.

A ce titre et en vertu de l'Article L2221-10 du CGCT, le directeur de la régie est désigné par le Conseil Municipal sur proposition du Maire.

Il conviendra donc de désigner le nouveau directeur.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres votants (24 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

**DECIDE** de désigner Monsieur CHALLENGE David en tant que nouveau directeur de « La Scène Fertoise ».

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints :

- A signer tous documents en découlant.

## **FOURNITURES SCOLAIRES, ANNEE 2020**

Monsieur REVEAU, Le Maire, rappelle au Conseil Municipal que, comme chaque année, il y a lieu de fixer le montant du budget alloué à chaque école publique pour l'achat de petites fournitures pendant l'année.

Il propose de fixer cette participation, pour l'année 2020, à :

- 28,13 € par élève pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires.
- 40,63 € par élève pour les enfants scolarisés en classe d'inclusion.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres votants (24 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

**DECIDE** de fixer le montant de la bourse scolaire, pour l'année 2020, à :

- 28,13 € par élève pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires.
- 40,63 € par élève pour les enfants scolarisés en classe d'inclusion.

## **SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SARTHE**

Considérant qu'il convient de renouveler le Contrat « Enfance Jeunesse » entre la Commune et la Caisse d'Allocation Familiales de la SARTHE,

Considérant que le Contrat « Enfance Jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans.

Considérant que celui-ci concerne les structures suivantes :

- Multi-Accueil « les bouts d'choux »,
- Ludothèque,
- ALSH mercredi,
- ALSH,
- Formation BAFA et/ou BAFD

Considérant que chaque année, un avenant précisera le montant de la participation financière de la CAF en fonction des activités organisées en cours d'année,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (24 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à :

- Signer le Contrat « Enfance Jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales de la SARTHE pour une durée de 4 ans avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- Signer les avenants permettant l'actualisation de la participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales,
- Reverser la participation financière correspondante aux structures organisatrices (CCAS...),
- Signer tout document visant au bon déroulement de cette opération.

## **DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE : MISE A JOUR DU SERVICE NATIONAL DES ADRESSES**

Monsieur Gaëtan THOMAS, Conseiller municipal délégué à la Sécurité et à la Tranquillité publique, rappelle aux membres du Conseil Municipal les travaux réalisés dans le cadre du déploiement de la fibre optique et les modifications d'adressage de certains administrés Fertois qui doivent être effectives dans le cadre du déploiement de la Fibre Optique sur le territoire communal.

Il s'agira d'une mise à jour du Service National des Adresses (Fichier) car des anomalies ont été relevées.

Le Conseil Municipal est compétent pour modifier et rectifier ces anomalies. A ce titre, il conviendrait de modifier comme suit le SNA pour les adresses suivantes :

<b>SNA Actuel</b>		<b>SNA Futur</b>	
-	Rue du Docteur Alain	78	Avenue du Général Leclerc
-	Rue Faidherbe	2A	Avenue Jean Béalet - ZI des Récollets
-	Allée Buffon	2	Avenue Jean Béalet - ZI des Récollets
-	Rue Bollée	1	Lieu-dit Les Fourneaux RD 1
-	Zone Industrielle des Ajeux	1	Rue Paul Jean Souriau

-	Lieu-dit Le Joncheray	1	Lieu-dit La Cuprie
---	-----------------------	---	--------------------

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres votants (24 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes,  
- A effectuer les mises à jour,  
- Signer tout document visant au bon déroulement de cette opération.

**AVENANT AU MARCHE DU GROUPEMENT DE COMMANDE LA FERTE-BERNARD/CHERRÉ-AU : SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES – MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Dans le cadre du groupement de commande La Ferté-Bernard/Cherré-Au sur le Schéma Directeur Assainissement et Eaux Pluviales – Maîtrise d'œuvre, Madame Cécile KNITTEL, Adjointe Chargée de l'Aménagement et du Cadre de Vie, informe le Conseil Municipal de la nécessité de la signature d'un avenant.

En effet, la Direction Départementale des Territoires (DDT) a préconisé entre autres une campagne supplémentaire de mesures en nappes hautes pour fiabiliser le Schéma Directeur d'Assainissement et Eaux pluviales.

Le cabinet ARTELIA doit réaliser dans le cadre de sa mission une 2<sup>ème</sup> campagne de mesure. Pour ce faire, il convient de signer un avenant.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres votants (24 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes,  
- A signer l'avenant  
- et à régler les factures correspondantes.

**COMPETENCE « ENTRETIEN ET GESTION DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES »  
SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GESTION AVEC LA CCHS**

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, et sous l'effet de la loi NOTRe, la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise est compétente en matière d'actions de développement économique.

Ainsi, par délibération en date du 30 mai 2018, le Conseil Municipal a approuvé les conditions financières et patrimoniales relatives au transfert de ces biens immobiliers, et notamment concernant les zones d'activités économiques.

Considérant qu'afin de permettre cette mise en œuvre, il convient de conclure avec la Communauté de Communes, une nouvelle convention de gestion habilitant les communes à assurer l'entretien et la gestion des zones communautaires implantées sur leur territoire étant précisé que ce dispositif a une vocation temporaire et qu'elles subsisteront le temps nécessaire à la mise en place d'une organisation pérenne.

Monsieur le Maire propose la signature d'une convention de gestion avec la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise pour l'entretien et la gestion des zones du Gaillon, de l'Eguillon, de la Monge, de l'Arche, de la Route de Mamers et de l'Espace du Lac.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres votants (24 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes,

- A signer la nouvelle convention de gestion pour l'exercice de la compétence « entretien et gestion des zones d'activités économiques » avec la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise pour la période 2020-2023 et pour les zones suivantes :
- Le Gaillon
- L'Eguillon
- La Monge
- L'Arche
- Route de Mamers
- Espace du Lac

**DEMANDE** à Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes,

- D'effectuer toutes démarches visant à la bonne exécution de la convention sus indiquée.

### **COMMEMORATION DU 75<sup>Eme</sup> ANNIVERSAIRE DE LA FIN DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été formulée auprès des services municipaux. Il s'agit de l'association :

- Association Française des Collectionneurs de Véhicules Militaires : 2 000€ (Mise à disposition, carburant et frais de déplacement pour les baptêmes nautiques lors de la commémoration du 75<sup>ème</sup> anniversaire de la seconde guerre mondiale le 2 et 3 mai 2020).

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres votants (24 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes :

- A verser la subvention de 2000€ en 2 fois, soit le 1<sup>er</sup> versement de 500€ en 2019 et le 2<sup>ème</sup> versement de 1500€ en avril 2020 à l'Association suivante :
- Association Française des Collectionneurs de Véhicules Militaires : 2 000€ (Mise à disposition, carburant et frais de déplacement pour les baptêmes nautiques lors de la commémoration du 75<sup>ème</sup> anniversaire de la seconde guerre mondiale le 2 et 3 mai 2020).

### **RESTITUTION D'UNE TAXE D'URBANISME PERCUE A TORT**

Monsieur GUESNE, Conseiller délégué rapporteur général du budget, informe les membres que la Ville de La Ferté-Bernard a perçue à tort une taxe d'urbanisme d'un montant de 1000€.

Ce trop perçu s'explique par un dégrèvement qui a été accordé au titre du PC132/10T3106 au nom de Mr et Mme SEMEDO.

Il convient donc de procéder au remboursement de cette taxe à la DGFIP.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres votants (24 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

**AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou l'un de ses Adjointes,

- La remboursement du trop-perçu de la taxe d'urbanisme d'un montant de 100 € à la DGFIP.
- A effectuer toutes démarches et à procéder aux écritures comptables visant à restituer cette taxe.

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (24 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

**DECIDE** de procéder aux modifications suivantes, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- Création d'un poste d'ATSEM principale de 2<sup>ème</sup> classe temps non complet (26h45/sem.)
- Création d'un poste d'ATSEM principale 2<sup>ème</sup> classe temps complet avec autorisation que ce poste soit occupé à temps partiel (80%)
  
- Suppression de 2 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet et temps complet
  
- Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

### **ECHANGE DE TERRAINS : VILLE - SOCIETE SOURIAU ET VILLE - SEM**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux d'une mise à jour cadastrale qu'il convient d'opérer avec la société SOURIAU. En effet, cette dernière a procédé récemment à la pose d'une clôture périphérique à sa propriété afin d'assurer une fermeture d'accès complète à son site.

A ce titre, Monsieur Le Maire fait part du bornage qui a été opéré. Il en résulte un échange de terrain entre la Ville et la société SOURIAU, la première cédant 254m<sup>2</sup> issus de la parcelle cadastrée ZD 288 p et de la seconde cédant 190m<sup>2</sup> et 97m<sup>2</sup> issus de la parcelle cadastrée ZD 259 p.

L'échange de ces terrains pourrait se faire sans soulte, les frais d'acte étant supportés par la société SOURIAU.

De même, Monsieur Le Maire, informe le Conseil Municipal que dans le cadre d'un bail liant la Société SOURIAU à la SEM La Fertoise, et toujours à propos de la pose de cette clôture, il convient que la Ville échange avec la SEM La Fertoise, une bande de terrain de 42m<sup>2</sup> provenant de la parcelle ZD 288 p avec 2 parcelles appartenant à la SEM La Fertoise et qui reviendraient à la Ville (parcelles cadastrées AN 303 et 755, sises 21 Rue Carnot à La Ferté-Bernard).

L'échange de ces terrains pourrait se faire sans soulte, les frais d'acte étant supportés par la SEM La Fertoise.

Monsieur Le Maire rappelle enfin que le service de France Domaines a été consulté et par avis du 21 Novembre 2019 a fixé la valeur vénale à 0,10€ le m<sup>2</sup>.

Compte-tenu du faible enjeu économique de l'échange entre la Ville et la Société SOURIAU, il est proposé de passer outre l'avis des domaines.

Enfin, Monsieur Le Maire, précise que les actes Ville/Société SOURIAU et Ville/SEM La Fertoise pourraient être passés chez Maître LEVEQUE à La Ferté-Bernard.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (24 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

**DECIDE** de procéder à un échange de parcelles entre la Ville et la Société SOURIAU selon les modalités présentées par Monsieur Le Maire et rappelées ci-dessus.

**DECIDE** de procéder à un échange de parcelles entre la Ville et la SEM La Fertoise selon les modalités présentées par Monsieur Le Maire et rappelées ci-dessus.

**DECIDE** que ces échanges se feront sans soulte.

**DECIDE** que les actes d'échange seront passés chez Maître LEVEQUE Notaire à La Ferté-Bernard.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints,

- A signer les dits-actes d'échange

A effectuer toutes démarches correspondantes à ces actions

### **PROVISION POUR COMPTE EPARGNE TEMPS (CET)**

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2016 (*du Conseil d'Administration du 14 décembre 2016*), la Ville (CCAS) de La Ferté-Bernard a décidé l'instauration du Compte Épargne Temps en précisant dans son règlement que les jours épargnés ne pouvaient faire l'objet d'aucune indemnisation financière.

Dans le rapport récent rendu par la Chambre Régionale des Comptes, il a été préconisé de constituer une provision afin de prévenir le risque financier, qui pourrait intervenir sur la base de la jurisprudence européenne suivante : (article 7, paragraphe, 1 de 2016.98, nomenclature :7.10 la directive 2003/88) « les jours placés sur un compte-épargne-temps non pris ne sont pas perdus. Ils peuvent être reportés ou payés par le biais d'une indemnité versée à l'agent à la fin d'une « relation de travail »

Afin de couvrir les demandes exceptionnelles (détachement ou mutation, disponibilité, décès, etc.) qui pourraient subvenir, je vous propose de constituer une provision semi budgétaire selon le calcul suivant :

Considérant les montants d'indemnisation fixés au sein de l'article 4 du décret n°2002-634 du 29/04/2002 modifié portant création du Compte Epargne temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature, comme suit :

Catégorie	Montant d'indemnisation
A	125 € brut/jour
B	80 € brut /jour
C	65 € brut /jour

Considérant le nombre de jours épargnés au titre du CET établi au 1/01 de l'année du budget

Catégorie	Nombre d'agents détenant un CET	Montant journalier brut	Nombre de jours épargnés	Montant total brut
Catégorie C		65		€
Catégorie B		80		€
Catégorie A		125		€
Montant total des provisions à constituer au 01/01/N				€
Total des provisions constituées l'année N-1				
Montant de la proposition d'actualisation des provisions (reprise ou complément)				

En 2020, il aura donc lieu de provisionner la somme indiquée dans « montant total des provisions à constituer au 01/01/N » au budget général de la Ville de La Ferté-Bernard, en vue de financer les jours cumulés au sein du Compte Epargne Temps de la Ville de la Ferté-Bernard.

En 2021 et les années suivantes, le tableau sera mis à jour annuellement et il conviendra en fonction des risques encourus de prévoir une reprise ou un complément de provision en vue de financer les jours cumulés au sein du Compte Epargne Temps de la Ville de la Ferté-Bernard.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres votants (24 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

**DEMANDE** à Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes,  
- De définir chaque année, sur la base du tableau ci-dessus, le montant de la provision budgétaire, au titre du CET, qu'il conviendra d'inscrire au BP de chaque année, et pour la première fois au Budget Primitif 2020, de passer les écritures correspondantes chaque année.

## **ECHANGES ET CESSIONS DE TERRAINS : ROUTE DE MAMERS SECTEUR BELINK – RUE DE LA CALAISIERE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de finaliser la situation foncière du secteur géographique de la Société BELINK route de Mamers et de la rue de la Calaisière.

A ce titre plusieurs régularisations foncières doivent être opérées afin d'être en adéquation avec la situation réelle des propriétés sur le terrain.

Monsieur le Maire présente donc d'une part, l'échange de terrains qu'il convient d'opérer entre la Société BELINK et la Commune, et d'autre part la cession de parcelles à certains habitants de la rue de la Calaisière, de même qu'à la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise, propriétaire d'un bâtiment économique situé rue de Louth.

Les opérations foncières à constater par acte notarié à venir sont donc les suivantes :

### **ECHANGES VILLE/Sté BELINK**

La Ville remet à BELINK les parcelles :

D787p (2596m<sup>2</sup>) bassin eaux pluviales exclusivement dédié à BELINK et réalisé par BELINK)

D776 (1446m<sup>2</sup>) D774 (1067m<sup>2</sup>) D773 (1268m<sup>2</sup>) D538 (1989m<sup>2</sup>) toutes à usage de parking réalisé par BELINK

D205p (940m<sup>2</sup> local stockage produits nécessaires à l'activité BELINK et réalisé par BELINK) Soit un total de 9306m<sup>2</sup> environ.

BELINK remet à La Ville les parcelles :

D504p (170m<sup>2</sup>) D504p (152m<sup>2</sup>) D504p (3m<sup>2</sup>) D502p (5m<sup>2</sup>) D502p (38m<sup>2</sup>) toutes à usage de jardins Soit un total de 368m<sup>2</sup> environ.

Il est précisé que cet échange de parcelles est sans soulte. (Avis de France Domaines en ce sens en date du 3 décembre 2019)

### **CESSIONS VILLE AUX RIVERAINS DE LA RUE DE LA CALAISIERE**

La Ville cède aux riverains (avis FRANCE DOMAINE 3 décembre 2019) pour 15€ forfaitaires pour chacun d'entre eux sans prorata de surfaces, frais notariés à leur charge, les parcelles préalablement échangées ci-dessus avec BELINK

D504p 170m<sup>2</sup> (vendu à Mr Jérôme BESNARD), 22 rue de la Calaisière

D504p 152m<sup>2</sup> (vendu à Mr et Mme Hubert BORDE), 24 rue de la Calaisière

D504p 3m<sup>2</sup> (vendu à Mr et Mme Claude HONORE), 26 rue de la Calaisière

D502p 5m<sup>2</sup> (vendu à Mr Jérôme BESNARD), 22 rue de la Calaisière D502p 38m<sup>2</sup> (vendu à Mme Christine AUBRY), 20 rue de la Calaisière mais également les parcelles suivantes déjà propriété de la Ville :

D787p 56m<sup>2</sup> (vendu à Mr et Mme Hubert BORDE), 24 rue de la Calaisière

D787p 235m<sup>2</sup> (vendu à Mr et Mme Claude HONORE), 26 rue de la Calaisière

D787p 569m<sup>2</sup> (vendu à Mr et Mme Vincent BEAUTE), 28 rue de la Calaisière D787p 492m<sup>2</sup> (vendu à Mr et Mme

Guy MET), 30 rue de la Calaisière D787p 608m<sup>2</sup> (vendu à Mr et Mme Eric PAPILLON), 32 rue de la Calaisière. Soit un total cédé aux riverains de 2328m<sup>2</sup> environ.

### **CESSION VILLE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HISNE SARTHOISE**

La Ville cède à la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise (CCHS) (avis FRANCE DOMAINE 3 décembre 2019 valeur vénale 5€/m<sup>2</sup> HT) la parcelle D787p (1710m<sup>2</sup> environ) à usage de voirie d'accès au bâtiment propriété de la CCHS situé sur la parcelle D786 et actuellement louée à BELINK par la CCHS. Valeur de vente 8550€HT.

Monsieur le Maire précise enfin que les actes pourraient être signés chez Maître Guillaume LEVEQUE, notaire à La Ferté-Bernard. (Frais d'actes pour l'échange Ville/Sté BELINK répartis 50/50, pour les cessions aux riverains à leur charge, de même que pour la cession à la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise, frais à la charge de cette dernière).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (24 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

**DECIDE** de l'ensemble des opérations foncières ci-dessus présentées (Echanges Ville/Sté BELINK, cessions Ville aux riverains de la Calaisière, cession Ville à la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise).

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes,

- A signer les actes d'échanges, de ventes et de cessions correspondant, chez Maître LEVEQUE Notaire à La Ferté-Bernard,
- A payer les frais découlant de l'échange Ville/Sté BELINK à hauteur de 50%,
- A payer les frais de bornage en résultant,
- A effectuer toutes démarches correspondantes à ces actions.

## **CONVENTION SERVICE COMMUN CCHS/ LA FERTE-BERNARD : AFFAIRES JURIDIQUES , MARCHES PUBLICS, SUBVENTIONS (AJMPS)**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-4-2.

**VU** les statuts de la Communauté de Communes de l'HUISNE SARTHOISE.

**VU** l'avis du Comité Technique de la commune de LA FERTÉ-BERNARD en date du 26 novembre 2019

**VU** l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe en date du 26 novembre 2019

**VU** l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe en date du 16 décembre 2019

La Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise a approuvé son schéma de mutualisation le 26 septembre 2017. Dans ce cadre, parmi tous les objectifs et actions identifiés, la thématique de la « commande publique » apparaît comme une action considérée comme très prioritaire.

Dans ce cadre, la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise et la Commune de La Ferté Bernard sont les deux plus gros émetteurs de marchés publics du territoire et disposent en leur sein de l'ingénierie nécessaire pour permettre le déploiement d'un service en la matière à destination de toutes les communes notamment.

Ainsi, la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise et la Commune de La Ferté Bernard, souhaitent, en dehors des compétences qui lui ont été transférées, mettre en commun leurs services fonctionnels affaires juridiques, marchés publics, subventions.

A cette fin, celles-ci ont décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-4-2 du CGCT, issues de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, de constituer un service commun affaires juridiques (conseil, appui des services, etc.), marchés publics, subventions correspondant à la mise en commun de leurs services marchés publics subventions.

Cette mutualisation a vocation à regrouper les compétences, les moyens et les personnes en vue d'optimiser le conseil juridique, la veille juridique, la rédaction des actes simples ou complexes, la passation et le suivi administratif et financier des marchés publics et plus généralement des contrats complexes ainsi que les ressources associées constituées principalement des subventions tant dans le montage des dossiers que dans leur exécution.

Conformément à l'article L. 5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales, ce service commun peut être ouvert aux communes membres de l'EPCI et à un ou plusieurs établissements publics rattachés soit aux communes soit à l'EPCI. Cette dernière catégorie comprend les syndicats et établissements publics locaux tels que les CCAS par exemple.

Dans ces conditions, il est proposé à la commune de La Ferté Bernard de participer à la création du service commun « Affaires juridiques, marchés publics, subventions » et d'y adhérer.

Sur le plan pratique, les caractéristiques du service sont les suivantes :

- Le service sera composé de trois personnes : 2 agents de la Communauté de communes et un agent de La Ferté Bernard qui sera transféré dans ce cadre,
- Toute commune, tout syndicat auquel adhère la commune ou la CCHS, tout établissement public de la commune ou de la CCHS peut adhérer à ce service,
- Le démarrage du service est fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- Les missions proposées par le service sont les suivantes :
  - o Conseil juridique auprès des adhérents : conseil, rédaction d'actes simples ou complexes,
    - Le service n'a pas vocation à remplacer pas le CDG ni l'association des maires ; l'adhérent reste libre de choisir quelle structure il souhaite consulter,
    - Le service n'est pas un maître d'œuvre ni un AMO,
    - Le service ne fournit pas une réponse instantanée dans tous les cas.

- Assistance à la passation des marchés publics
  - L'écriture des CCTP reste du ressort de l'adhérent,
- Assistance à l'exécution des marchés publics
- Assistance au montage des dossiers de subventions
- Assistance au suivi des dossiers de subventions
  - Les opérations comptables d'enregistrement des sommes versées restent du ressort de l'adhérent.
  - L'assistance se limite aux demandes d'acomptes.
- Pour toutes les missions précitées, l'adhérent demeure libre de son choix.
- Le principe de fonctionnement est assez simple : Le service est saisi par l'adhérent au moyen d'une fiche de saisine qui précise la demande (affaires juridiques et/ou marchés publics et/ou subventions) accompagnée des différentes pièces techniques.
  - Pour la facturation, le principe est une facturation à l'heure c'est-à-dire au temps passé par le service pour le traitement de la demande (et pas seulement le temps d'échange avec l'adhérent)
    - Pour les communes,
      - Une facturation provisoire sur les AC en début d'année en fonction d'un volume estimé sera établie,
      - Puis une régularisation via une facturation définitive sur les AC interviendra en novembre en fonction des unités de fonctionnement réellement consommées de janvier à octobre.
      - Pour les années suivantes, la facturation couvrira la période de novembre de l'année n au 31 octobre n+1.
    - Pour les autres membres, une facturation sera établie en fin d'année.
    - Nota : tout quart d'heure commencé est dû.

Le Président de la Communauté de communes sera l'autorité gestionnaire des agents qui seront affectés au service commun, ainsi que des éventuels agents supplémentaires qui seraient ultérieurement recrutés.

Toutefois, en fonction de la collectivité pour laquelle ils exécuteront une mission, le ou les agents affectés au service commun seront placés sous l'autorité fonctionnelle du Maire ou du Président de la structure adhérente (commune, syndicat, établissement public) ou du Président de la Communauté de Communes de l'HUISNE SARTHOISE.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité des membres votants (24 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

**APPROUVE** la création d'un service commun « affaires juridiques, marchés publics, subventions » entre la Commune de La Ferté-Bernard et la CCHS;

**APPROUVE** la convention régissant les modalités d'organisation et de financement de ce service commun ;

**DEMANDE** l'adhésion de la Commune de la Ferté Bernard au service commun ;

**PREND ACTE** de l'adhésion de la collectivité.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes, à :

- A signer cette convention, ainsi que tout autre document lié à ce dossier.

## **CONVENTION SERVICE COMMUN CCHS/ LA FERTE-BERNARD : COMMUNICATION**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-4-2.

**VU** les statuts de la Communauté de Communes de l'HUISNE SARTHOISE.

**VU** l'avis du Comité Technique de la commune de LA FERTÉ-BERNARD en date du 26 novembre 2019

**VU** l'avis du Comité Technique de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise en date du 26 novembre 2019.

La Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise a approuvé son schéma de mutualisation le 26 septembre 2017. Dans ce cadre, parmi tous les objectifs et actions identifiés, la thématique de la « commande publique » apparaît comme une action considérée comme très prioritaire.

Ainsi, la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise et la Commune de La Ferté Bernard, souhaitent, en dehors des compétences qui lui ont été transférées, mettre en commun leur service : communication.

Conformément à l'article L. 5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales, ce service commun peut être ouvert aux communes membres de l'EPCI et à un ou plusieurs établissements publics rattachés soit aux communes soit à l'EPCI. Cette dernière catégorie comprend les syndicats et établissements publics locaux tels que les CCAS par exemple.

Dans ces conditions, il est proposé à la commune de La Ferté Bernard de participer à la création du service commun « Communication » et d'y adhérer.

Les missions de ce service seront les suivantes :

- Elaboration et définition des plans de communication externe des deux parties,
- Elaboration et mise à jour de tous les supports de communication externe (papier et numérique),

Pour ce faire, la commune de LA FERTÉ-BERNARD met à disposition de la Communauté de Communes de l'HUISNE SARTHOISE son service de Communication Externe, composé de deux agents territoriaux, un adjoint administratif titulaire 5ème échelon et un agent contractuel de catégorie C.

Toutefois, la Communauté de Communes de l'HUISNE SARTHOISE tout comme la commune de LA FERTE BERNARD reste libre d'acquérir et de financer des fournitures ou des services en matière de Communication qui correspondent à ses besoins propres et ne sont pas susceptibles d'être mutualisés avec la commune de LA FERTÉ-BERNARD ou avec la Communauté de communes de l'HUISNE SARTHOISE.

La structure du service de Communication Externe mis à disposition pourra, en tant que de besoin, être modifiée d'un commun accord entre Les Parties en fonction de l'évolution de leurs besoins respectifs.

Le Président de la Communauté de communes sera l'autorité gestionnaire des agents qui seront affectés au service commun, ainsi que des éventuels agents supplémentaires qui seraient ultérieurement recrutés.

Toutefois, en fonction de la collectivité pour laquelle ils exécuteront une mission, le ou les agents affectés au service commun seront placés sous l'autorité fonctionnelle du Maire ou du Président de la structure adhérente (commune, syndicat, établissement public) ou du Président de la Communauté de Communes de l'HUISNE SARTHOISE.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité des membres votants (24 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

**APPROUVE** la création d'un service commun « Communication » entre la Commune de La Ferté-Bernard et la CCHS;

**APPROUVE** la convention régissant les modalités d'organisation et de financement de ce service commun ;

**DEMANDE** l'adhésion de la Commune de la Ferté Bernard au service commun ;

**PREND ACTE** de l'adhésion de la collectivité.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes, à :

- A signer cette convention, ainsi que tout autre document lié à ce dossier.





























